

L'WPEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Préjugés et fausses idées sur l'immigration et les immigrés, vecteurs de discrimination en matière d'accès à l'emploi

Abdeslam Marfouk

RÉSUMÉ

S'appuyant sur les informations de l'enquête européenne sur les valeurs (EVS), cet article porte sur les attitudes à l'égard des immigrés et particulièrement sur le lien entre les préjugés et les fausses idées à l'égard de l'immigration et la discrimination à l'égard des immigrés en matière d'accès à l'emploi. Notre analyse met en évidence qu'une proportion significative des belges partage certaines idées xénophobes. L'étude montre également que plus d'un belge sur deux se déclare

être favorable aux pratiques discriminatoires de la part des employeurs à l'égard des travailleurs d'origine étrangère. L'estimation d'un modèle économétrique atteste que les mauvaises perceptions concernant l'importance de l'immigration et ses effets sur le pays, notamment sur la criminalité, le marché du travail et les finances publiques, jouent un rôle déterminant au niveau des préférences des individus pour cette discrimination.

« Il est plus difficile de briser un préjugé qu'un atome »
Albert Einstein

1. Introduction

Il existe un large consensus autour du fait que les migrants internationaux peuvent jouer un rôle important au niveau du développement économique et social de leur pays d'origine, notamment à travers les effets positifs des transferts financiers des travailleurs migrants¹ sur la réduction de la pauvreté, sur la santé et sur l'éducation, notamment l'amélioration de la scolarité des enfants et particulièrement des filles. Les migrants peuvent également apporter un grand soutien à l'activité économique de certains secteurs², favoriser le commerce, le transfert de technologies et le flux des investissements étrangers, compenser les déficits de la balance des paiements et réduire les pénuries en devises³.

L'immigration transfrontalière engendre également de nombreux effets bénéfiques pour les pays d'accueil: combler, ou tout au moins atténuer, les pénuries de main-d'œuvre au niveau de certains secteurs d'activité ou certaines professions, accroître le capital humain, atténuer le vieillissement de la population et ses effets sur les comptes de la sécurité sociale, en modifiant la structure par âge. Au-delà de ces effets, en tant qu'entrepreneurs et/ou comme consommateurs, les immigrés internationaux ont un impact positif sur les différentes composantes de la demande globale et, par conséquent, sur la création d'emplois et la croissance économique. Cependant, malgré les avantages potentiels de l'immigration pour les pays d'accueil, une proportion significative de Belges, comme les citoyens d'autres pays, considèrent l'immigration et les immigrés comme une source de problèmes, comme en témoignent les résultats d'enquêtes et de sondages nationaux et internationaux⁴. A titre d'exemple, si l'on croit les résultats d'un sondage en ligne, réalisé par Ipsos en juin 2011, sur les opinions publiques à l'égard de l'immigration dans 23 pays⁵, 45% des personnes interrogées jugent que l'immigration a eu un impact négatif sur l'économie nationale. Avec une proportion équivalente à 72%, la Belgique se positionne en tête, loin devant le Canada (35%), la Suède (36%), la France (54%), l'Allemagne (54%), l'Espagne (55%) et l'Italie (56%).

En toute logique, cette opinion négative à l'égard de l'immigration devrait être concordante avec les réponses relatives aux effets de l'immigration sur l'économie nationale, les services publics et sur les perspectives d'emploi des natifs. Tel est le cas. Selon le même sondage, 68% des Belges interrogés partagent l'idée selon laquelle les immigrés ont exercé une grande pression sur les services publics (transports, éducation, santé,...) dans le pays. La Belgique arrive en 3^e position sur les 23 pays, derrière le Royaume-Uni (76 %) et l'Espagne

¹ Les transferts financiers des migrants internationaux vers les pays en développement sont évalués, par la Banque mondiale, à 406 milliards de dollars US en 2012, soit plus de trois fois le flux d'aide au développement à destination de ces pays, voir: <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationDevelopmentBrief19.pdf>. Ces montants ne représentent que la partie visible de l'iceberg dans la mesure où les statistiques officielles ne captent pas la partie transférée via des canaux « informels ». Selon un rapport de la Banque Mondiale (2006) cette dernière représente environ 50% des transferts formels.

² Le Maroc à cet égard fournit une parfaite illustration. Selon les données de la balance de paiements de l'Office marocain des changes, parmi les 9,3 millions de touristes qui ont visité le pays en 2010, 4,4 millions ou 47%, sont des membres de la Diaspora marocaine, voir: http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/accueil%20-%20BdP/BP_2010_Fr.pdf.

³ La littérature fournit de nombreuses preuves concernant les effets bénéfiques des migrations internationales pour les pays d'accueil et d'origine. Pour une bonne synthèse voir, par exemple, le rapport du Secrétariat général des Nations Unies (2006) « Migration internationale et développement » et le rapport mondial sur le développement humain du PNUD (2009).

⁴ Enquête sociale européenne « European social survey - ESS », Enquête sur les valeurs européennes « European values study - EVS », Transatlantic trends, Ipsos,...

⁵ Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Corée du Sud, Espagne, Etats-Unis, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Suède et Turquie. Dans la grande majorité des pays l'échantillon est composé de 1000 personnes. En Belgique environ 500 personnes, âgées entre 16 et 64 ans, ont été interviewées. La marge d'erreur maximale est de +/- 4,5 points de pourcentage.

(70%). Une proportion équivalente de Belges (68%) juge que l'immigration n'est pas une bonne chose pour l'économie nationale. En revanche, pour seuls 28% des Belges interviewés, l'immigration n'a pas d'effet sur les perspectives d'emploi des nationaux.

Un grand nombre de Belges considère que les immigrés doivent faire l'effort de s'intégrer, ignorant que ce processus nécessite que la société d'accueil soit ouverte à l'intégration. Or, les résultats d'enquêtes auprès de l'opinion publique semblent indiquer que l'immigration et les immigrés suscitent de nombreuses craintes irrationnelles de la part d'une majorité de Belges, à l'image de ce que l'on observe au niveau des autres pays européens. L'enquête sur les valeurs européennes (EVS) fournit une bonne illustration à ce sujet. Loin de toute dramatisation, selon la dernière vague de l'EVS (2008), plus d'un Belge sur deux juge qu'il y a trop d'immigrés dans le pays (57%), que les immigrés représentent une charge pour la sécurité sociale (59%) et qu'ils accentuent les problèmes de criminalité dans le pays (55%). Cette même source révèle également que quatre répondants sur dix (40%) considèrent que les immigrés prennent le travail des gens nés en Belgique.

Par ailleurs, il est largement admis que l'intégration économique des individus constitue le premier pas vers leur intégration sociale et culturelle⁶. Or, les conclusions de certains travaux, par exemple, ceux de Martens et Ouali (2005), Arrijn et al. (1999) et Ouali et Cennicola (2013), mettent en évidence que les immigrés se trouvent confrontés une grande discrimination en matière d'accès à l'emploi en Belgique.

Contrairement à une idée très largement répandue au niveau de l'opinion publique, les employeurs ne sont pas les seuls acteurs dans les comportements discriminatoires à l'égard des immigrés. Depuis les travaux pionniers de Gary Becker, notamment son ouvrage célèbre « The Economics of Discrimination », publié en 1957, on sait que la sous-représentativité de certains groupes d'individus sur le marché du travail résulte de ce que l'auteur qualifie de « discrimination taste » (goût personnel pour la discrimination) de la part de trois acteurs : les employeurs, les employés et les consommateurs. Dans l'analyse de Becker⁷, cette « discrimination pure » traduit les préférences des employeurs à embaucher les personnes appartenant à un groupe spécifique plutôt qu'un autre, ainsi que l'aversion des employés et des consommateurs de travailler ou d'être en contact avec les personnes membres du groupe discriminé. Le goût de ces deux derniers agents pour la discrimination sera relayé par l'employeur au moment du recrutement.

S'appuyant sur les résultats de l'enquête EVS, et particulièrement ceux relatifs à la question « Quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des Belges ? », cet article a pour objectif de répondre aux questions suivantes : les Wallons sont-ils plus favorables à l'immigration que les autres belges ? Quels sont les individus favorables à la discrimination à l'égard immigrés en termes d'accès à l'emploi ? Existe-t-il un lien entre les préjugés, les fausses idées à l'égard des immigrés et de l'immigration et les préférences des individus pour cette discrimination ? Malgré le fait que les données de l'enquête EVS sont librement accessibles aux chercheurs, et ce de longue date, ce travail constitue à notre connaissance la première étude empirique qui porte sur le sujet. Le reste de l'article s'organise comme suit : la section 2 sera consacrée à l'analyse des perceptions de Belges et des citoyens européens par rapport aux immigrés et à l'immigration. Les médias et les sondages d'opinion projettent souvent l'image d'une Flandre ultranationaliste, ce qui laisserait suggérer que le nord du pays serait plus xénophobe que le sud. En exploitant les données régionales de l'EVS, la section 3 vise à vérifier s'il s'agit d'une réalité ou un simple cliché. Dans la section 4, un modèle économétrique est estimé afin d'identifier le profit des individus favorables aux pratiques discriminatoires à l'égard des immigrés sur le marché de l'emploi et d'identifier la nature du lien entre d'une

⁶ Sur ce sujet voir l'étude Bastien et Bélanger (2010), consacrée aux difficultés rencontrées par les immigrants pour intégrer le marché du travail canadien.

⁷ L'analyse de Becker peut être étendue aux femmes, aux personnes souffrant d'un handicap, aux immigrés, aux personnes d'origines étrangère ou tout autre groupe discriminé.

part, les préjugés et les fausses idées à l'égard des immigrés, et d'autre part le souhait de pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs d'origine étrangère. La section 5 est consacrée à la remise en question des idées fausses à l'égard des immigrés et de l'immigration. Enfin, la dernière section est consacrée aux conclusions et à la formulation de quelques recommandations.

2. Les Belges sont-ils favorables à « intégrer » les immigrés ?

Chacun d'entre nous peut citer dans son entourage proche des exemples de personnes immigrées ou issues de l'immigration dont les parcours témoignent qu'ils ont trouvé leur place dans la société belge. Pourtant, la question de l'intégration de ces deux composantes de la population belge revient de façon récurrente dans les débats publics. Suite au succès électoral des partis extrémistes hostiles aux immigrés, à l'immigration, nombreux sont ceux qui jugent que les immigrés et les personnes issues de l'immigration doivent faire l'effort de s'intégrer, ignorant que ce processus nécessite que la société d'accueil soit ouverte à l'intégration. Or, de nombreux éléments semblent indiquer que l'immigration et les immigrés suscitent de nombreuses craintes chez une majorité de Belges à l'image de ce que l'on observe dans de nombreux pays, notamment européens. C'est ce qui ressort des résultats de différentes enquêtes et sondages d'opinion, notamment l'enquête sur les valeurs européennes (EVS - European values study).

L'EVS est une enquête internationale qui a pour objectif d'appréhender les mutations des valeurs, des attitudes et des croyances en abordant des thèmes multiples tels que la famille, le sentiment d'appartenance, le travail, la religion, la confiance dans les institutions, l'environnement, la vie associative, la xénophobie, les craintes à l'égard de l'Europe. Cette enquête a été réalisée en plusieurs vagues, 1981-1984, 1990-1993, 1999-2001 et 2008-2010, dans un nombre croissant de pays⁸. En Belgique, l'enquête a été réalisée dès son lancement (1981) et renouvelée tous les 9 ans: 1990, 1999 et 2008. Un des modules de l'enquête, en particulier, permet de recueillir des informations précieuses en matière de perception à l'égard des immigrés et de l'immigration⁹.

Ces informations permettent: (i) de capter les perceptions des Belges par rapport aux immigrés et l'immigration à travers plusieurs générations ; (ii) de positionner la Belgique par rapport à d'autres pays, notamment européens et (iii) de procéder à des analyses au niveau régional¹⁰. Dans cette étude, nous exploiterons les résultats de la dernière enquête. Ce choix est justifié par le fait qu'un grand nombre de questions relatives à l'immigration n'ont été introduites que lors de cette dernière vague et que certaines caractéristiques des personnes interrogées telles que leur lieu de naissance et celui de leurs parents, qui sont susceptibles d'expliquer les différences au niveau des réponses individuelles n'étaient pas présentes lors des trois premières vagues de l'enquête.

A la visualisation du graphique 1 qui reprend, pour l'ensemble des pays de l'union européenne, la part des personnes qui partagent le sentiment que les immigrés représentent une menace pour la société, pour la

⁸ Première vague (1981-1984): 16 pays, deuxième vague (1990-1993): 29 pays, troisième vague (1999-2001): 33 pays et dernière vague (2008-2010): 47 pays.

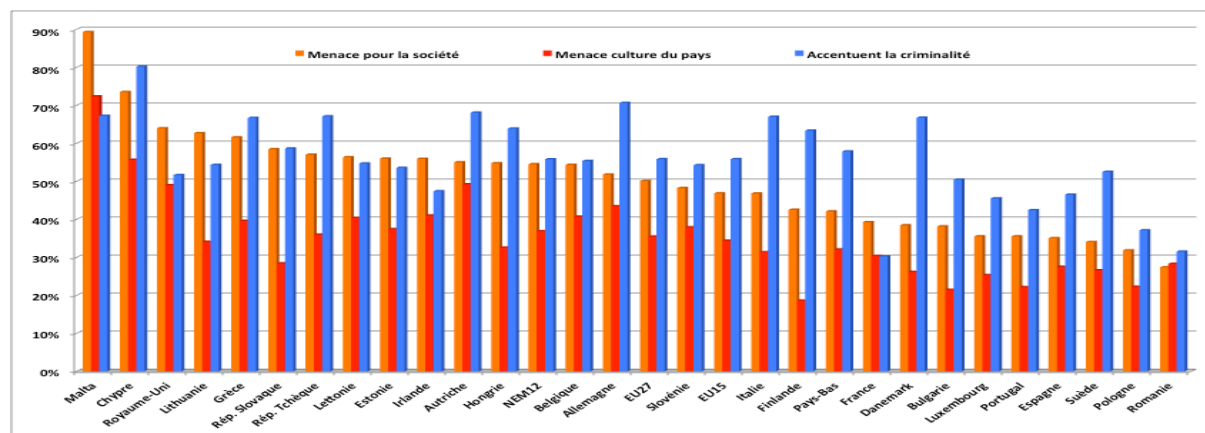
⁹ Les données de la dernière enquête ne tiennent pas compte des effets de la crise actuelle sur les attitudes à l'égard des immigrés.

¹⁰ La dimension régionale a été prise en considération dès la deuxième vague de l'enquête EVS. Les échantillons belges se répartissent de la façon suivante: 1990 : 497 Bruxellois, 1560 Flamands et 735 Wallons, 1999 : 497 Bruxellois, 821 Flamands et 594 Wallons, 2008 : 127 Bruxellois, 791 Flamands et 591 Wallons.

culture du pays et accentuent les problèmes de criminalité, un premier constat s'impose : même si les réponses diffèrent selon les pays, l'immigration est considérée comme une vraie source d'inquiétude pour la grande majorité des citoyens européens. Ce qui indique clairement que l'hostilité à l'égard des immigrés et de l'immigration est un phénomène global qui dépasse de loin les frontières nationales. Aussi paradoxal que cela puisse l'être, l'immigration internationale est l'objet de tous les fantasmes et une source de nombreuses craintes même dans les pays « d'émigration ».

On peut également noter que, même si les citoyens de pays comme l'Autriche, la Grèce, Chypres ou Malte sont plus fortement opposés à l'immigration par rapport d'autres pays de l'Union européenne, une proportion néanmoins significative des Belges déclare être d'accord avec certaines opinions xénophobes. Ainsi, plus d'un Belge sur deux (54%) estime qu'à « l'avenir, le nombre d'immigrés sera une menace pour la société ». Par ailleurs, on constate qu'une part moins importante, mais néanmoins significative, des Belges interviewés (41%) estiment « que la culture d'un pays est menacée par les immigrés ». Ce qui peut suggérer que ces personnes sont clairement opposées à l'idée selon laquelle la diversité ethnique, culturelle et religieuse peut constituer une richesse pour la société belge, (comparativement à 35% et 34% respectivement pour l'UE27 et l'UE15).

Graphique 1 : Menace de l'immigration pour la société et la culture nationale et son effet sur la criminalité



Note : « Menace pour la société » correspond à la proportion des personnes qui sont d'accord avec l'idée que l'immigration est une menace pour la société par rapport au total. Cet indicateur a été calculé à partir des réponses individuelles relatives à l'affirmation qui se situe sur échelle, de type Likert, variant de 1=« La culture d'un pays est menacée par les immigrés » à 10=« La culture d'un pays n'est pas menacée par les immigrés ». Ces réponses ont été recodées de la façon suivante : 1 et 2= Tout à fait d'accord ; 3 et 4=D'accord ; 5 et 6=Ni en accord ni en désaccord ; 7 et 8=Pas d'accord et 9 et 10= Pas du tout d'accord. L'indicateur reporté dans le graphique correspond à la part de 1 à 4 dans l'ensemble des réponses. La même démarche a été adoptée pour les deux autres indicateurs.

Source : EVS (2008) et calculs de l'auteur.

En ce qui concerne la menace que représenterait l'immigration pour la culture du pays, la Belgique se place au même niveau que l'Irlande, à la 6^{ème} position par ordre décroissant parmi les 27 pays de l'Union, juste après Malte (72%), Chypre (56%), l'Autriche (49%), le Royaume-Uni (49%) et l'Allemagne (43%)¹¹. Ces statistiques semblent indiquer un rejet, à des degrés divers, de la société multiculturelle au niveau de l'ensemble des pays européens. Ce qui est confirmé par d'autres données de l'enquête EVS qui montrent qu'une large majorité de Belges (62%) préconise l'assimilation des immigrés au niveau du pays plutôt que leur intégration (13%)¹². La

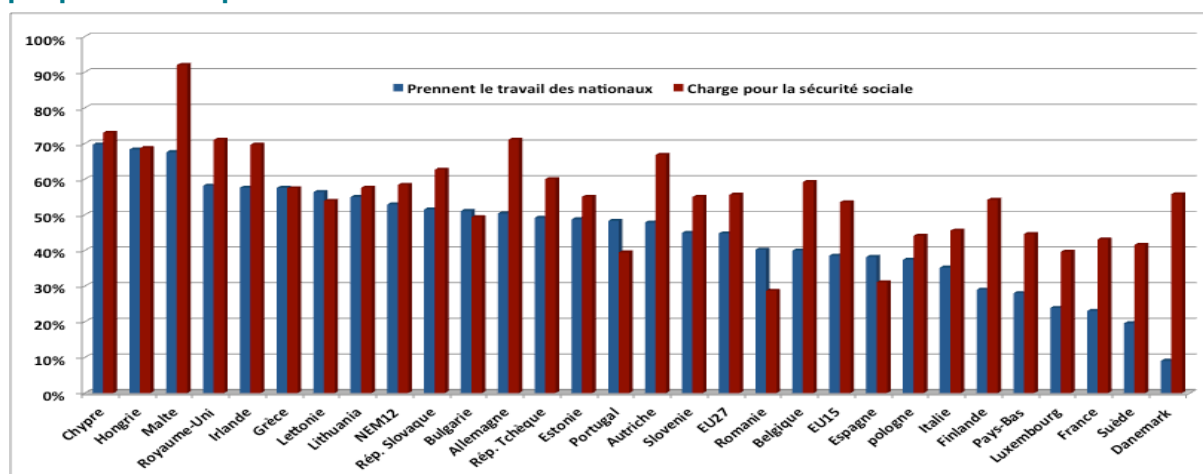
¹¹ Dans l'un de ses rapports, l'OCDE (2010) souligne que la diversité dans les opinions publiques au niveau des pays ne s'explique pas par des différences d'exposition à l'immigration, Ce qui signifie que l'importance de l'immigration ne permet pas d'expliquer les divergences entre les pays en termes de sentiments à l'égard des immigrés.

¹² Le solde correspond à la proportion des personnes qui ne se prononcent pas (sans réponse et ne sait pas), soit 25% des individus

position de la Belgique à la 1^{ère} place témoigne que l'opposition à la diversité est la plus forte en Europe. A titre de comparaison, une proportion relativement plus faible partage cette opinion au sein de pays comme, le Portugal (21%), la Grèce (24%), Chypre (24), la Bulgarie (29%) et l'Allemagne (35%).

L'enquête montre également que les craintes des Européens sont bien plus importantes en ce qui concerne la menace économique de l'immigration sur les finances publiques (graphique 2). Globalement, 56% des personnes interrogées au sein de l'Union européenne (UE27) et 54% des personnes au niveau de l'Europe des quinze (UE15) partagent l'idée que « *les immigrés constituent une charge pour la sécurité sociale du pays* ». Il est à noter que cette inquiétude est sensiblement plus élevée en Belgique, qui se situe à la 10^{ème} place par ordre décroissant parmi les 27 pays de l'Union. En effet, près de six Belges sur dix (59%) affirment que les immigrés représentent un fardeau pour la sécurité sociale du pays, contre 31% en Espagne, 42% en Suède et 43% en France. Cependant, c'est à Malte (92%), Chypre (73%), en Allemagne (71%), au Royaume-Uni (71%) et en Irlande (70%) que la population émet une opinion très tranchée par rapport à la contribution des immigrés au déséquilibre de la sécurité sociale.

Graphique 2 : Menace des immigrés sur l'équilibre des comptes de la sécurité sociale et sur les perspectives d'emplois des natifs



Note : « Prennent le travail des nationaux » correspond à la proportion des personnes qui sont d'accord avec l'idée selon laquelle les immigrés prennent le travail des nationaux. Cet indicateur a été calculé à partir des réponses individuelles relatives à l'affirmation qui se situe sur échelle, de type Likert, variant de 1 = « Les immigrés prennent le travail des gens nés dans le pays » à 10 = « Les immigrés ne prennent pas le travail des gens nés dans le pays ». Ces réponses ont été recodées de la façon suivante : 1 et 2 = Tout à fait d'accord ; 3 et 4 = D'accord ; 5 et 6 = Ni en accord ni en désaccord ; 7 et 8 = Pas d'accord et 9 et 10 = Pas du tout d'accord. L'indicateur reporté dans le graphique correspond à la part de 1 à 4 dans le total des réponses. La même démarche a été adoptée pour calculer l'indicateur « charge pour la sécurité sociale ».

Source : EVS (2008) et calculs de l'auteur.

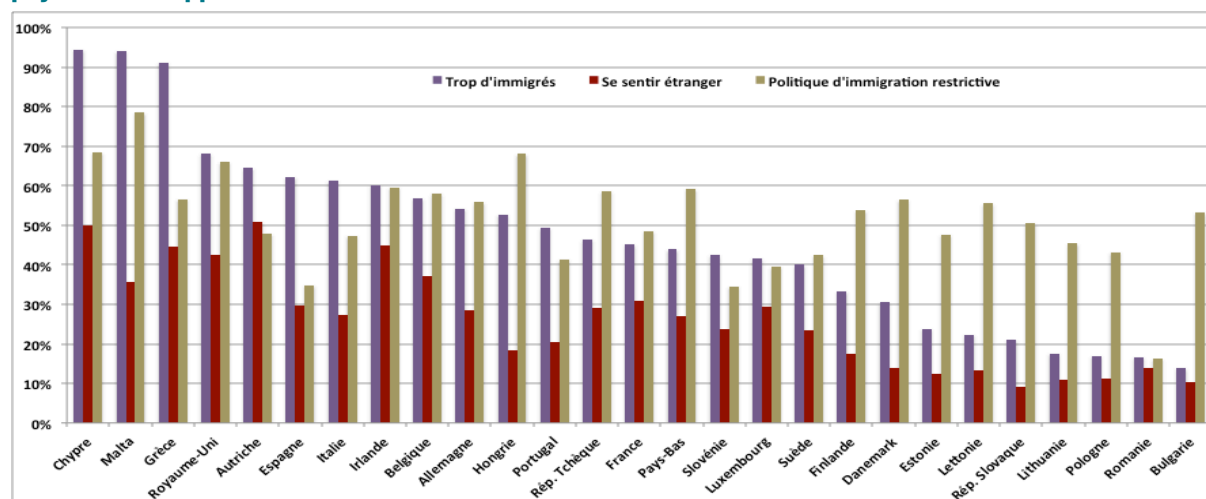
L'effet négatif supposé des immigrés sur la réduction des perspectives d'emplois des travailleurs natifs constitue une autre image négative de l'immigration au sein de l'opinion publique. Sur la base du même graphique, on constate que quatre Belges sur dix (40%) estiment que « les immigrés prennent le travail des gens nés dans le pays ». Les données de l'enquête révèlent que 34% des répondants belges rejettent cette idée alors que 26% déclarent qu'ils sont ni en accord ni en désaccord avec cette proposition.

Les données du graphique 3 montrent qu'une large majorité de Belges ont une perception négative vis-à-vis de la présence des immigrés dans le pays. En effet, 57% des répondants sont d'accords avec l'affirmation

interrogés. Les individus préconisant l'assimilation sont ceux qui estiment que « *pour le bien de la société, il vaut mieux que les immigrés ne conservent pas leurs propres coutumes et traditions mais adoptent celles du pays où ils vivent* ». A l'opposé, les personnes privilégiant l'intégration sont ceux qui jugent que « *pour le bien de la société, il vaut mieux que les immigrés conservent leurs coutumes et traditions* ».

suivante : « il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui ». En toute logique, ce sentiment négatif devrait également se retrouver au niveau des opinions que partagent les citoyens concernant la politique d'immigration. Les résultats de l'analyse des données de l'enquête EVS vont en effet dans ce sens, comme en témoigne la proportion des Belges qui souhaite la mise en place par le gouvernement d'une politique d'immigration restrictive à l'égard des ressortissants des pays moins développés pouvant venir en Belgique (58%)¹³. C'est donc, sans surprise, que l'on trouve la Belgique associée à des pays comme Chypre, Malte, le Royaume-Uni ou encore l'Irlande au sein d'un « club » des nations qui partagent une vision très négative de l'immigration en général.

Graphique 3 : Opinions concernant le niveau de l'immigration et l'arrivée de nouveaux migrants des pays en développement



Note : L'indicateur « trop d'immigrés » correspond à la proportion des personnes qui déclarent qu'ils sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'idée qu'il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui. L'indicateur « se sentir étranger » a été calculé de la même manière sur la base des réponses à l'affirmation « à cause du nombre d'immigrés en Belgique, je me sens parfois comme étrangers ». Dans ce graphique « politique d'immigration restrictive » correspond à la somme des réponses des individus qui souhaitent que le gouvernement limite de façon stricte le nombre d'étrangers originaires des pays en développement pouvant venir en Belgique et ceux qui désirent une interdiction.

Source : EVS (2008) et calculs de l'auteur.

Par ailleurs, il est frappant de constater que près de deux belges sur cinq (37%) se disent d'accord avec l'affirmation : « à cause du nombre d'immigrés en Belgique, je me sens parfois comme un étranger ». Comme on pouvait s'y attendre, on observe bien une relation positive entre le fait de considérer qu'il y a trop d'immigrés dans le pays et le fait de se sentir parfois comme étranger au sein de son propre pays. Le même constat peut être formulé par rapport la relation entre la proportion des personnes qui estiment qu'il y a trop d'immigrés en Belgique et ceux qui souhaitent la mise en œuvre par le gouvernement d'une politique d'immigration qui limiterait ou interdirait l'entrée de personnes vivant dans les pays en développement (PVD)¹⁴.

¹³ Certains considèrent que le gouvernement doit mettre des limites strictes à l'immigration originaire des pays en développement. D'autres vont plus loin en souhaitant interdire aux ressortissants de ces pays de s'établir en Belgique.

¹⁴ Les coefficients de corrélation entre le sentiment qu'il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui et le fait de se sentir étranger, d'une part, et être partisan d'une politique d'immigration restrictive à l'égard des ressortissants des pays moins développés, d'autre part, se situent respectivement à 0,6 et 0,5. Une relation de même nature est observée au niveau des autres pays.

3. Les Wallons sont-ils plus favorables aux immigrés que les autres?

S'appuyant sur les résultats des élections nationales et locales et/ou de sondages sur les intentions de votes, les médias belges font souvent état de l'expansion des partis nationalistes flamands et de la grande popularité de leurs leaders. Comme l'illustre un article qui s'intitule « Les nationalistes flamands grimpent encore » paru dans le quotidien la Libre Belgique (avril 2012)¹⁵. L'article en question souligne que d'après les résultats du baromètre politique réalisé par la Libre/RTBF/Dedicated la NVA (40%) et le Vlaams Belang (12%) totalisent 52% des intentions de vote en Flandre, tandis que le FN, autre parti nationaliste, n'est accrédité que de 6% des intentions de vote en Wallonie.

Cette image d'une Flandre ultranationaliste est renforcée par les conclusions de certaines études. Par exemple, De Witte et Scheepers (1998) soulignent que lors des élections en Belgique l'extrême droite obtient de meilleurs résultats en Flandre qu'en Wallonie. Une étude, plus récente de Billiet et Swyngedouw (2009) met clairement en évidence le sentiment négatif des Flamands à l'égard des immigrés. Sur la base des résultats d'un sondage réalisé par deux chercheurs de l'Institut d'enquête d'opinion politique et sociale (« *Instituut voor Sociaal en Politiek Opinieonderzoek* ») de l'Université Catholique de Louvain, entre le 28 septembre 2007 et le 15 janvier 2008, il ressort que : (i) plus de quatre électeurs flamands sur dix (43%) jugent que les minorités ethniques sont une menace pour leur culture et leurs coutumes, (ii) une écrasante majorité (52%) estime que les allochtones « profitent » de la sécurité sociale, et (iii) plus frappant, 45% des personnes interrogées considèrent que les propos racistes tenus dans les lieux publics et dans les médias devraient être acceptés.

Ces éléments peuvent laisser penser que les flamands sont relativement plus hostiles aux immigrés et à l'immigration que les autres belges. Est-ce vraiment le cas? L'analyse des opinions exprimées par les Wallons, les Flamands et les Bruxellois sur l'immigration dans l'enquête sur les valeurs européennes (EVS) réalisée en 2008 permet de fournir quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, on constate que l'immigration divise la société belge: si certaines personnes considèrent l'immigration comme un problème, d'autres en revanche ne sont pas de cet avis (cf. tableau 1). Au-delà de constat d'ordre général, il apparaît clairement que, même si de nombreux Bruxellois expriment certaines craintes économiques et non-économiques par rapport à l'immigration, ces derniers semblent relativement plus tolérants que les autres citoyens belges. On y voit ainsi que 48% des Bruxellois interrogés estiment qu'à « *l'avenir, le nombre d'immigrés sera une menace pour la société* », alors que plus de la moitié des personnes interviewées en Wallonie (54%) et des Flandre (56%) partagent cette idée. On note également que si un habitant de Bruxelles sur quatre (25%) considère que les immigrés menacent la culture du pays, cette proportion se situe à 40% pour la Flandre et 45% pour la Wallonie. Soulignons enfin que la proportion des Bruxellois (48%) qui se déclarent être d'accord avec l'affirmation « *les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays* » se situe sept points en-dessous de la moyenne nationale.

¹⁵ Ce sondage a été réalisé via Internet, entre le 3 et 7 mai 2012, auprès d'un échantillon représentatif de 2.706 électeurs belges. Marge d'erreur: 3,3 points de pourcentage.
<http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/article/737362/les-nationalistes-flamands-grimpent-encore.html>

Tableau 1 : Attitudes à l'égard des immigrés et de l'immigration : Proportion des réponses défavorables par rapport à l'ensemble des répondants, en %

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Craintes économiques				
Immigrés prennent le travail des gens nés dans le pays	28%***	41%	42%	40%
Immigrés sont une charge pour la sécurité sociale du pays	57%**	58%*	61%	59%*
Craintes non-économiques				
A l'avenir, le nombre d'immigrés sera une menace pour la société	48%***	56%	54%	54%
A l'avenir, le nombre d'immigrés sera une menace pour la culture du pays	25%***	40%**	45%	41%
Immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays	48%	60%***	50%	55%
Mythe de l'invasion				
Il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui	45%***	56%*	60%	57%
A cause du nombre d'immigrés je me sens parfois comme étranger	30%***	35%***	41%	37%
Il vaut mieux que les immigrés ne conservent pas leurs propres coutumes et traditions	54%***	64%	62%	62%
Travailleurs originaires des pays en développement : Stricte limite/interdire	25%***	59%***	64%	58%

Note : *** significatif à 1% ; ** significatif à 5% ; * significatif à 10%.

Source : EVS (2008) et calculs de l'auteur.

En ce qui concerne les craintes économiques de l'immigration, là encore on constate qu'en général, les Bruxellois sont moins nombreux à partager certaines idées xénophobes. En effet, 28% des Bruxellois pensent que « *les immigrés prennent les emplois des natifs* », plus de 40% des personnes interrogées en Wallonie (42%) et en Flandre (41%) sont convaincues que les immigrés affectent négativement les perspectives d'emploi des gens nés dans le pays. C'est en Wallonie que les citoyens sont plus nombreux à croire que les immigrés vivent aux « *crochets* » du contribuable belge (61%), comparativement à 57% pour Bruxelles.

Les données du tableau 1 montrent également que, quelle que soit la région considérée, la grande majorité des répondants juge que « *pour le bien de la société, il vaut mieux que les immigrés ne conservent pas leurs propres coutumes et traditions mais adoptent celles du pays où ils vivent* ». Une grande majorité des personnes interviewées à Bruxelles (54%) affirment être d'accord avec cette affirmation. Les proportions en Flandre (64%) et en Wallonie (62%) sont beaucoup plus importantes.

D'autres indicateurs révèlent qu'aux yeux de certains, l'abandon par les immigrés de leurs coutumes et traditions et l'adoption de celles du pays d'accueil ne suffisent pas pour que ces derniers soient considérés comme de « *vrais belges* », comme le montrent les données du tableau 2. Globalement, et sans surprise, la grande majorité des personnes interrogées estiment que « *être vraiment belge* » se mesure par le respect de la loi et les institutions du pays (96%) et par le fait d'« *être capable de parler la langue* » (88%). Ce qui est rassurant dans la mesure où ces deux conditions n'excluent pas *de facto* les immigrés et leurs enfants de « *l'identité nationale* ». La vraie surprise vient du fait que, pour une proportion significative des répondants, le lieu de naissance d'une personne (46%), son origine (43%), ainsi que le nombre d'années qu'elle a résidé dans le pays (64%) définissent l'éligibilité au cercle des « *vrais belges* ». Au regard de ces trois critères d'exclusion, un grand nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration même s'ils sont de nationalité belge ne seront pas associées à ce cercle.

Tableau 2 : Importance de différentes caractéristiques pour être vraiment belge, en pourcentage de l'ensemble des répondants

Caractéristiques	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Etre né en Belgique	35%	48%	45%	46%
Respecter la loi et les institutions belges	98%	94%	98%	96%
Avoir des origines belges	40%	39%	50%	43%
Etre capable de parler une des langues nationales*	91%	94%	79%	88%
Avoir vécu la plus grande partie de sa vie en Belgique	48%	64%	66%	64%

Note : * La langue mentionné dans cette proposition varie en fonction du lieu de résidence des personnes interrogées.

Source : EVS (2008) et calculs de l'auteur.

Les Bruxellois se distinguent, une fois de plus, des autres citoyens belges par un sentiment relativement moins défavorable à l'égard des immigrés. Si pour 45% des wallons et 48% des flamands la naissance sur le territoire national est une condition nécessaire pour qu'un individu soit considéré comme « vraiment belge », seul près d'un bruxellois sur trois (35%) partage cette idée. De la même manière, alors que pour près de deux Wallons (66%) et Flamands (64%) sur trois, une personne ne peut être considérée comme Belge que si elle a vécu la plus grande partie de sa vie en Belgique, cette proportion ne dépasse pas 48% à Bruxelles. Les Bruxellois accordent également moins d'importance au fait d'avoir des origines belges (40%) comme critère d'identité nationale, comparativement aux wallons (50%).

Les données du tableau 1 montrent que les Wallons sont plus nombreux que les autres Belges à partager le cliché du « mythe d'invasion des immigrés ». Parmi les citoyens wallons, 60% jugent « *qu'il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui* », contre respectivement 45% des Bruxellois et 56% des Flamands. C'est également en Wallonie que l'on retrouve la proportion la plus importante de personnes (41%) qui se disent d'accord avec l'affirmation suivante : « *A cause du nombre d'immigrés en Belgique, je me sens parfois comme un étranger* », comparativement à 30% à Bruxelles et 35% en Flandre. Il n'est donc pas surprenant de retrouver une fois de plus les Wallons en tête en ce qui concerne le souhait de mise en place par le gouvernement de politiques restrictives à l'égard des travailleurs originaires des pays en développement : 64% des répondants wallons préconisent que le gouvernement doit limiter l'arrivée de ces travailleurs immigrés voire même l'interdire, loin devant le Flamands (59%) et les Bruxellois (25%).

Reste à savoir si ces différences régionales en ce qui concerne les opinions individuelles à l'égard des immigrés et de l'immigration sont statistiquement significatives. Les résultats des tests de comparaison de moyennes de la Wallonie versus les autres régions belges révèlent, sans surprise, qu'à l'exception du cas « *les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays* », les moyennes wallonnes et Bruxelloises sont statistiquement différentes. Si l'on considère un seuil de signification équivalent à 5%, dans cinq cas¹⁶ sur neuf, les proportions des personnes partageant certaines idées xénophobes en Flandre et en Wallonie ne diffèrent pas. Dans trois cas - « A l'avenir, le nombre d'immigrés sera une menace pour la culture », « A cause du nombre d'immigrés je me sens parfois comme étranger » et « politique d'immigration restrictive à l'égard des travailleurs originaires des pays en développement (Stricte limite/interdire) » - les Wallons sont plus défavorables que les Flamands. Dans un seul cas « *les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays* » les Flamands expriment des sentiments plus négatifs que les Wallons. En conclusion, contrairement aux idées reçues, les personnes partageant certaines idées xénophobes sont surreprésentées en Wallonie par rapport à la Flandre.

¹⁶ « A l'avenir le nombre d'immigrés sera une menace pour la société » ; « les immigrés prennent le travail des gens nés dans le pays » ; « les immigrés constituent une charge pour la sécurité sociale du pays » ; « Il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui » ; « Vaut mieux que les immigrés ne conservent pas leurs coutumes et tradition et adoptent celle du pays ».

4. Discrimination des immigrés en matière d'embauche

Il est largement admis que l'intégration économique des individus constitue le premier pas vers leur intégration sociale et culturelle¹⁷. Or, une batterie d'indicateurs tend à montrer que les immigrés se trouvent confrontés à des difficultés en matière d'accès à l'emploi. Selon les données de l'OCDE, en 2011, le taux d'emploi des immigrés (52,6%) se situe à 11,1 points de pourcentage en dessous de celui des non-immigrés (63,7%). A l'inverse, le taux de chômage des immigrés (15,1%) est 2,6 fois supérieur à celui des natifs (5,8%). Comme on peut le supposer, ces moyens masquent de grandes disparités selon les origines des migrants. Dans une étude récente, commanditée par l'IWEPS, Quali et Cennicola (2013) ont mis en évidence que les taux d'emploi en Belgique, en 2007, n'atteignaient même pas 30% chez les travailleurs étrangers d'origine marocaine (28,6%) et turque (29,3%), alors que le taux de chômage se situaient à 26% chez les Marocains (26%) et 25% chez les Turcs. Dans la mesure où l'emploi est considéré comme vecteur central d'intégration des individus¹⁸, la position défavorable des immigrés sur le marché du travail belge peut se traduire par leur marginalisation économique et engendrer ainsi un déficit d'intégration sociale.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer les écarts entre taux d'emploi des natifs et des personnes étrangères : faible niveau d'éducation et de qualification des migrants, non-reconnaissance de certains diplômes et de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger, niveau de compétences linguistiques, faible expérience professionnelle, non accès à certains emplois exigeant des conditions de nationalité¹⁹, réseau social limité... A ces facteurs vient s'y ajouter la discrimination à l'embauche liée à l'origine qui peut aller à l'encontre des politiques publiques en matière d'intégration des migrants. Dans des communications portant sur l'intégration des ressortissants de pays tiers au parlement européen, au Conseil européen, au comité économique et social européen et au comité des régions, la commission européenne (2011)²⁰ a formulé un ensemble de recommandations parmi lesquelles on retrouve la lutte contre les discriminations à l'égard des immigrés corollaire de l'égalité de traitement.

Aujourd'hui, l'opinion publique ainsi que de nombreux acteurs publics et privés (associations, décideurs publics, organismes de lutte contre les discriminations et le racisme) reconnaissent l'existence de discriminations à l'égard des immigrés et de leurs descendants en matière d'accès à l'emploi. D'après les résultats d'une enquête de l'Eurobaromètre²¹, environ sept belges sur dix (71%) estiment que les discriminations sur la base de l'origine ethnique sont largement répandues dans le pays et 62% des personnes interrogées jugent que la crise économique va amplifier ces discriminations sur le marché de l'emploi.

Les conclusions des rares études existantes sur le sujet mettent en lumière que le niveau de discrimination en

¹⁷ Sur ce sujet, voir une étude qui a été consacrée aux difficultés rencontrées par les immigrés pour intégrer le marché du travail canadien, Bastien et Bélanger (2010).

¹⁸ Dans une communication, la Commission européenne estime que l'accès des immigrés à l'emploi doit être considéré comme une composante importante des politiques d'intégration nationales.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0389:FIN:FR:PDF>

¹⁹ Ce n'est que très récemment que des décrets ont été approuvés par les parlements wallon et Bruxellois, ouvrant aux ressortissants étrangers, originaires ou non de pays de l'Union européenne, l'accès à la fonction publique dans l'administration régionale ou dans les organismes d'intérêt public régionaux. Cependant, ces décrets excluent de leurs champs d'application « les emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et les fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ».

²⁰ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0455:FIN:FR:PDF>

²¹ Commission européenne, Eurobaromètre spécial, « Discrimination dans l'UE en 2009 », Novembre 2009.

Belgique est relativement important. Dans ce cadre, on peut citer une étude commanditée par le Bureau international du travail (BIT) qui a comparé les chances à l'embauche de jeunes de nationalité marocaine et de nationaux, à travers la méthode du testing et des tests de situation effectués par des acteurs Belges (Arrijn et al., 1999). Cette étude a montré que la discrimination touche 19 % des candidatures des jeunes marocains au premier stade de la procédure d'embauche (envoi du CV et de la lettre de motivation) et atteint 33 % en fin de parcours. Dit autrement, à compétence identique, dans un tiers des cas, les candidats de nationalité belge étaient préférés aux jeunes marocains. Les tests réalisés au niveau des trois régions du pays ont révélé que les taux de discrimination varient de manière sensible : 39 % en Flandre, 34 % à Bruxelles et 27% en Wallonie.

Dans une autre étude, centrée sur la discrimination à l'embauche des étrangers et des personnes d'origine étrangère, commanditée par la Région bruxelloise, Martens et Ouali (2005) ont mis en évidence que les chômeurs étrangers et d'origine étrangère à la recherche d'un emploi connaissent un risque moyen plus élevé de discrimination à l'embauche, qui est estimé à 45%. En d'autres termes, dans plus de la moitié des cas, les employeurs ont donné une préférence aux candidats de nationalité belge. Dans la mesure où l'absence de discrimination est une condition nécessaire à une meilleure intégration, cette discrimination peut constituer un obstacle face à l'insertion des personnes d'origine étrangère dans la société belge.

Cependant, contre une idée très répandue, les employeurs et les responsables des ressources humaines ne sont pas les seuls acteurs à avoir des comportements discriminatoires. La contribution séminale de Gary Becker (Becker, 1957), examinée plus haut, a mis en évidence que la sous-représentativité de certains groupes au niveau de quelques branches d'activité ou postes de travail spécifiques résulte d'un « goût » ou d'un intérêt personnel pour la discrimination « discrimination taste », c'est-à-dire l'aversion chez trois acteurs (employeurs, employés et consommateurs) d'embaucher, travailler ou d'être en contact avec des personnes membres du groupe discriminé, même si le goût pour la discrimination de ces deux derniers agents sera relayé par l'employeur au moment du recrutement²². D'ailleurs, souvent les employeurs justifient leurs pratiques discriminatoires comme une simple réponse aux attentes de leurs clients, comme le souligne un rapport du Haut conseil de l'intégration français (1998) : *« il n'est pas rare aussi de voir une attitude discriminatoire fondée sur la prise en compte du racisme réel ou supposé des autres. Par exemple, un employeur qui se défend de tout sentiment raciste ou xénophobe estime pouvoir justifier son refus d'embaucher un étranger au motif que celui-ci pourrait déplaire à la clientèle ou « braquer » les autres salariés »*.

Quelques affaires médiatisées au cours de ces dernières années attestent et nous rappellent l'existence de ce « goût » des consommateurs pour la discrimination. A titre d'exemple, on peut citer le cas Adecco.²³ Cette société d'intérim a été condamnée en 2011 par le tribunal de première instance de Bruxelles pour des pratiques de discrimination à l'embauche à l'égard des candidats d'origine étrangère, suite à une plainte qui a été déposée en 2001. A l'époque, à la demande de certains de ses clients, des postes d'emplois vacants étaient pourvus du code « BBB » (blanc bleu belge), un sigle utilisé habituellement pour désigner une race bovine d'origine locale, rendant ces postes inaccessibles aux candidats d'origine étrangère.

Federgon, la fédération du secteur de l'intérim, souligne que des efforts ont été entrepris pour lutter contre ces pratiques dans le cadre d'un plan anti-discrimination. Cependant, des efforts restent encore à faire dans ce domaine si l'on en croit les résultats d'une enquête réalisée en 2011 auprès de différentes agences d'intérim à l'initiative de cette fédération professionnelle. D'après cette enquête, si la très grande majorité des agences testées n'ont pas donné suite à des demandes de discrimination formulées par leurs clients, 28 % des agences

²² L'analyse de Becker pourrait être étendue aux femmes, aux personnes souffrant d'un handicap, aux immigrés, aux personnes d'origine étrangère et à tout autre groupe discriminé.

²³ Pour plus d'informations sur ce cas voir http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=270

contrôlées étaient disposées à répondre de façon favorable²⁴. Federgon conclut elle-même que « ces résultats sont encourageants mais encore insuffisants ».

Bien évidemment, la discrimination à l'égard des immigrés sur le marché de l'emploi ne se limite pas au secteur de l'intérim et encore moins aux quelques cas médiatisés. En réalité, ce phénomène traverse tous les niveaux de la société belge et touche toutes les classes sociales. Les réponses à la question de l'enquête EVS : « *Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation suivante: quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des Belges* » fournissent une très bonne illustration à cet égard.

Comme le montre le graphique 4, plus d'un Belge sur deux (51%) souhaite que les employeurs discriminent les travailleurs étrangers candidats à un emploi. Des proportions presque équivalentes des personnes interrogées en Wallonie et en Flandre partagent cette idée (52%). En revanche, ils sont proportionnellement moins nombreux à Bruxelles (41%). Mises ensemble, ces statistiques nous révèlent, qu'aujourd'hui, pour de nombreux Belges, la discrimination envers les immigrés est non seulement tolérable mais qu'elle est même souhaitable. Dans ce contexte, les actions des pouvoirs publics et d'autres acteurs en faveur de l'égalité des chances pour tous risquent de ne pas produire les effets escomptés faute de bénéficier d'un soutien massif de l'opinion publique.

En gardant à l'esprit que certains chiffres doivent être interprétés avec prudence étant donné le faible nombre de personnes interrogées au niveau de certains groupes dans l'Enquête sur les valeurs européennes (EVS), le graphique 5 montre que toutes les composantes de la population belge déclarent, à des degrés divers, qu'ils sont favorables à la discrimination à l'embauche de la part des employeurs à l'égard des travailleurs étrangers, y compris les immigrés et les personnes de nationalité étrangère.

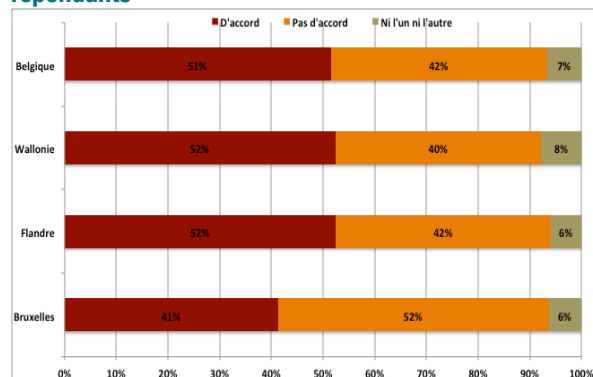
Au-delà de ce constat général, on remarque que la préférence pour la discrimination à l'égard des travailleurs d'origine étrangère en matière d'accès à l'emploi est proportionnellement plus forte chez les personnes faiblement éduquées (59%) et décroît de façon sensible avec le niveau d'instruction des répondants (respectivement 54% et 41% chez les personnes qui ont atteint un niveau de scolarité moyen et chez les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur).

On note également que cette préférence est plus marquée chez les natifs (54%) que chez les immigrés (35%). La même observation s'applique aux individus de nationalité belge (53%) et aux personnes d'origine étrangère (30%). Autre point de contraste, 52% chômeurs, comparativement à 49% des travailleurs indépendants et 47% des salariés, sont favorables à cette discrimination.

Les données désagrégées par cohortes d'âge laissent apparaître l'existence d'une relation en forme de U entre l'âge des répondants et leurs niveaux de préférence pour la discrimination à l'égard des travailleurs d'origine étrangère en matière d'embauche, autrement dit la probabilité d'être en faveur de la discrimination diminue avec l'âge jusqu'à un certain seuil, puis augmente ensuite.

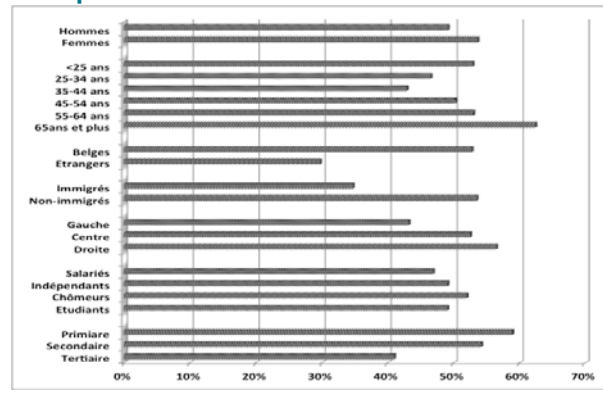
²⁴ Pour plus de détails voir les communiqués du 10 juin 2011 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et du 09 juin 2011 de Federgon: http://www.diversite.be/?action=artikel_detail&artikel=539&select_page=215
http://www.federgon.be/fr/presse/nouvelles/nieuwsbericht/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=326&cHash=ac743ace7975a72c77d3367e934db0e6

Graphique 4 : Proportion des personnes souhaitant que les employeurs discriminent les travailleurs étrangers en matière d'embauche, en % de l'ensemble des répondants



Source: EVS (2008) et calculs de l'auteur.

Graphique 5 : Personnes favorable à cette discrimination selon leurs caractéristiques, en % de l'ensemble des répondants



Comme l'illustre le même graphique, parmi les répondants qui se sont positionnés à droite sur une échelle gauche-droite²⁵, 56% déclarent qu'ils sont d'accord avec l'affirmation « *quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des Belges* », comparativement à 53% et 43% pour les personnes qui se sont positionnées respectivement au centre et à gauche. Finalement, on remarque que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à partager cette idée (54% versus 49% pour les hommes).

Cette analyse purement descriptive trouve ses limites dans le fait que les différents groupes considérés sont très imbriqués. Par exemple, la proportion des personnes au chômage peut tirer vers le haut les moyennes observées chez les femmes et chez les personnes relativement moins éduquées. Il convient donc de garder à l'esprit que, sur base de cette première lecture, aucune conclusion définitive ne peut être tirée en ce qui concerne les déterminants des préférences individuelles pour la discrimination à l'égard des immigrés et des personnes d'origine étrangère « toute chose égale par ailleurs ». En effet, seule une analyse économétrique complémentaire permettrait de statuer sur l'existence de liens de causalité, d'évaluer le rôle des différents facteurs et de montrer la façon dont ils interagissent. La suite du papier s'orientera dans cette direction.

4.1. QUI EST EN FAVEUR DE LA DISCRIMINATION DES IMMIGRÉS EN MATIÈRE D'EMBAUCHE?

Bien que l'analyse des déterminants des préférences individuelles pour la discrimination envers les travailleurs d'origine étrangère en matière d'accès à l'emploi n'a pas retenu l'attention des chercheurs, cette question de recherche se rattache à une vaste littérature, principalement anglophone, qui porte sur les facteurs influant sur les attitudes envers l'immigration²⁶. En dépit du fait que les résultats sont parfois contradictoires et les conclusions pas toujours concluantes, cette littérature a le mérite de centrer le regard sur un phénomène de société qui mérite une attention particulière de la part des décideurs publics. De plus, elle se révèle d'une très grande utilité pour identifier différents facteurs explicatifs qui seront pris en considération dans notre analyse

²⁵ Cette échelle est graduée de 1 à 10 de la gauche (valeur « 1 ») à la droite (valeur « 10 »). La question posée dans l'enquête EVS 2008 était formulée comme suit : « *A propos de la politique, les gens parlent de Gauche et de Droite. Vous-même, où vous situez-vous sur cette échelle d'une façon générale ?* ». Habituellement, l'extrême gauche est associée aux valeurs 1 et 2, la gauche à 3 et 4, le centre à 5 et 6, la droite à 7 et 8 et l'extrême droite à 9 et 10.

²⁶ Nous n'avons trouvé aucune étude empirique sur les déterminants des préférences pour la discrimination à l'égard des immigrés ou des personnes étrangères en matière d'accès à l'emploi. Pour une revue de la littérature empirique sur les attitudes à l'égard des immigrés voir, par exemple, l'étude de l'OCDE (2010).

empirique²⁷.

Plusieurs études suggèrent que les craintes économiques, notamment sur le marché du travail et les finances publiques, suscitées par l'immigration chez les natifs, constituent les plus importants déterminants du sentiment anti-immigration²⁸. En ce qui concerne la crainte de l'impact de l'immigration sur le marché du travail, nombreux sont ceux qui croient que les travailleurs immigrés prennent « leurs emplois ». Une série de travaux, à titre d'exemple, Harwood (1986), Scheve et Slaughter (2001), Dustmann et Preston (2006), Mayda (2006), Rourke et Sinnott (2006), a mis en évidence l'existence d'un lien négatif et robuste entre le niveau d'éducation/qualification²⁹ des individus et les opinions anti-immigration. Dans ces travaux, cette relation est considérée comme une preuve que la crainte d'affronter la concurrence des immigrés sur le marché du travail est un déterminant fondamental des attitudes du sentiment de rejet de l'immigration. Cependant, cette interprétation ne fait pas l'unanimité. En effet d'autres études, par exemple de Citrin *et al.* (1997) et Fetzer (2000) parmi d'autres, suggèrent que la relation négative entre attitude et niveau d'éducation peut être le simple reflet d'un haut niveau de tolérance, d'une plus grande ouverture à la diversité culturelle et une meilleure information sur les avantages économiques de l'immigration des personnes mieux éduquées par rapport aux autres.

A ce stade, il semble intéressant de souligner que les données de l'enquête EVS semblent confirmer que la crainte de la concurrence des immigrés sur le marché du travail n'est pas le seul élément déterminant du sentiment négatif de belges à l'égard des immigrés et de l'immigration. En effet, 62%, 54% et 55% des répondants au niveau national estiment respectivement que les immigrés constituent une menace pour la culture du pays, pour la société et accentuent la criminalité. En revanche, la proportion de ceux qui jugent que les immigrés prennent le travail des natifs est largement inférieure (40%). Ceci est concordant avec les conclusions de certaines études qui ont démontré que si les considérations économiques expliquent, dans une certaine mesure, le sentiment des individus à l'égard de l'immigration, les facteurs non-économiques s'avèrent beaucoup plus importants (Espenshade et Hempstead, 1996). Hainmueller et Hiscox (2007) vont beaucoup plus loin. S'appuyant sur les données d'une enquête originale, leur étude a démontré que les répondants qualifiés et non qualifiés sont favorables aux immigrés qualifiés et défavorables aux immigrés non-qualifiés. Ce résultat va l'encontre de la théorie de concurrence sur le marché du travail qui prédit que les natifs seraient défavorables aux immigrés qui ont niveau de qualification comparable et plaident en faveur de la prise en considération de facteurs non-économiques au niveau de l'analyse des sentiments anti-immigration.

D'autres contributions se sont penchées sur le lien entre les perceptions des citoyens concernant l'impact de l'immigration sur les finances publiques et les attitudes à l'égard des immigrés, par exemple, Citrin *et al.* (1997), Hanson (2005), Dustmann et Preston (2007), Hanson, Scheve et Slaughter (2007), Facchini et Mayda (2009). La majorité des travaux soutient que les effets supposés négatifs de l'immigration sur les finances publiques jouent un rôle important au niveau du sentiment anti-immigration. Cette conclusion est également rejetée par Hainmueller et Hiscox (2007).

A côté du revenu et du niveau d'éducation des répondants, les études empiriques prennent en considération d'autres variables de contrôle susceptibles d'expliquer les attitudes à l'égard de l'immigration. Sur la base des résultats de ces travaux, toute chose égale par ailleurs, plusieurs travaux ont montré que les personnes sans

²⁷ Le champ des études nationales portant sur cette thématique est restreint et les analyses existantes sont purement descriptives. Ce qui signifie que des progrès importants restent à faire dans ce domaine pour combler cette lacune.

²⁸ Au-delà de la Belgique, de façon générale, l'immigration et les immigrés font l'objet de nombreuses craintes irrationnelles. Dans la section 5 de cette étude, nous allons montrer, en nous appuyant sur les résultats d'études et d'enquêtes auprès de l'opinion publique, que ces craintes sont le fruit de perceptions qui sont en décalage total avec la réalité.

²⁹ A défaut de disposer d'indicateurs sur le niveau de qualification des migrants et des natifs, la majorité des études en migrations internationales utilisent comme variable « proxy » les diplômes ou le nombre d'années de scolarité.

emploi sont moins favorables aux immigrés et favorables à l'application de politiques restrictives en matière d'immigration (Hanson, Scheve et Slaughter, 2007 ; Malchow-Møller *et al.*, 2008 ; Gorodzeisky et Semyonov, 2009). Il en va de même pour les individus se situant à droite de l'échiquier politique et particulièrement à l'extrême droite, Kessler et Freeman (2005), Mayda (2006), Facchini, Mayda et Mishra (2008), Miguet (2008) et Malchow-Møller *et al.* (2008), OCDE (2010) ainsi que des personnes plus âgées ou vivant en milieu rural, Kessler et Freeman (2005), Mayda (2006), O'Rourke et Sinnott (2005), Malchow-Møller *et al.* (2008).

La littérature empirique, par exemple Daniels et Von der Ruhr (2003), OCDE (2010), a également mis en évidence que les personnes qui se déclarent religieuses, ainsi que les immigrés et les personnes de nationalité étrangère sont beaucoup plus favorables à l'immigration. En revanche, les études n'ont pas fourni de réponse tranchée concernant les différences entre les femmes et les hommes. Certains articles, par exemple, Mayda (2006), Hatton (2007), Malchow-Møller *et al.* (2008), Gorodzeisky et Semyonov (2009) suggèrent que les femmes sont plus défavorables à l'immigration que leurs homologues masculins. D'autres, au contraire, Bauer *et al.* (2000), O'Rourke et Sinnott (2005), Facchini, Mayda et Mishra (2008), concluent qu'il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes au niveau des opinions à l'égard de l'immigration. Enfin, une étude de l'OCDE (2010) nuance un peu ces résultats en concluant que la perception des femmes est plus négative en ce qui concerne l'impact de l'immigration sur l'économie, mais pas sur la culture.

Nous retiendrons, partant de l'analyse de l'ensemble de cette littérature, qu'aucune dimension ne peut à elle seule cerner toute la complexité des sentiments des individus à l'égard des immigrés et de l'immigration. En effet, ce phénomène de société s'explique par une combinaison de facteurs économiques et non-économiques.

Pour répondre à la question centrale de notre étude, à savoir « qui est en faveur de la préférence pour la discrimination à l'embauche à l'égard des travailleurs d'origine étrangère ? », nous avons estimé un modèle économétrique où la variable dépendante est dichotomique. Elle prend la valeur 1 si l'individu est d'accord avec l'idée « *quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des Belges* », et 0 si non. Dans la mesure où notre variable à expliquer est qualitative nous avons estimé un modèle probit, qui permet d'expliquer la probabilité pour qu'un individu soit favorable à cette discrimination.

Notre analyse procédera en deux étapes. Lors de la première, prenant appui sur les résultats des travaux empiriques sur les attitudes à l'égard de l'immigration, nous considérerons plusieurs variables exogènes rassemblées en plusieurs groupes : les caractéristiques démographiques des individus (âge, sexe, lieu de naissance, nationalité³⁰), les caractéristiques socio-économiques (situation sur le marché du travail, niveau d'instruction, positionnement politique, ainsi que les variables reflétant la religiosité)³¹.

Tirant avantage des données disponibles au niveau de l'enquête EVS, nous avons ajouté d'autres indicateurs qui permettent de capter le niveau de xénophobie³² des individus, leur niveau de satisfaction de la vie et le fait qu'ils soient concernés ou non par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays. Par ailleurs, nous avons introduit des variables muettes (effets fixes) qui permettent de tenir compte des caractéristiques observées et non observées des régions de résidence des individus, tel que le degré de développement, les conditions de vie, le niveau de chômage et le degré d'exposition à l'immigration.

La seconde étape de notre analyse est centrée sur l'examen du lien entre les préjugés/ fausses idées et les préférences individuelles pour la discrimination à l'embauche à l'égard des immigrés. Cette analyse repose sur

³⁰ Les variables « lieu de naissance » et la nationalité permettent de prendre en considération si la personne interrogée est un immigré ou de nationalité étrangère. Ces deux variables dites modératrices peuvent atténuer le sentiment négatif à l'égard des immigrés et de l'immigration.

³¹ Le niveau de revenu individuel n'est pas appréhendé dans l'enquête EVS. Par conséquent, cette variable ne sera pas prise en considération. La seule information disponible correspond au revenu du ménage.

³² Ceux qui déclarent qu'ils n'aiment pas avoir comme voisins des travailleurs étrangers ou immigrés.

le fait qu'une série d'anecdotes révèle que les préjugés et la discrimination sur le marché du travail, fondée sur l'origine ethnique sont intimement liés. L'affaire Euro Lock, qui a été médiatisée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, est révélatrice à ce sujet.

Les faits³³ : au cours de l'année 2006, un travailleur d'origine étrangère avait postulé pour un emploi auprès de cette firme spécialisée en vente de système de sécurité contre les cambriolages et incendies. Le candidat reçoit une réponse négative mais plus surprenant dans cette réponse contenait en annexe un courriel interne où figure la mention «Peux-tu te débarrasser de cette personne. Un étranger qui vendrait de la sécurité, on aurait tout vu». Selon le chef de cette entreprise être d'origine étrangère et vendre des systèmes de sécurité est incompatible. Ce courriel était annexé, par erreur, à la réponse négative adressée au candidat.

Au-delà de ce fait, de nombreuses sources mettent en évidence que les préjugés et discriminations sont indissociables. Une bonne illustration se trouve dans rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de la consultation qui porte sur le profilage racial et ses conséquences dans le Québec (2011)³⁴. Ce rapport souligne que *«la discrimination est en général alimentée par des stéréotypes et des préjugés, conscients ou non, qui, en l'espèce, disqualifient ou stigmatisent des individus en raison de leur couleur, de leur apparence ou de leur appartenance, réelle ou présumée, à un groupe ethnique»*. Dans ce contexte, il est permis de croire que les fausses idées au sujet des immigrés et de l'immigration influent également sur la discrimination dans l'accès à l'emploi fondée sur l'origine ethnique. Nous partons de l'hypothèse que, toute chose égale par ailleurs, la probabilité qu'un individu soit favorable aux pratiques discriminatoires des employeurs à l'égard des travailleurs d'origine étrangère sera plus grande si ce dernier estime qu'il y a trop d'immigrés en Belgique, que les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays, prennent le travail des natifs et représentent une charge pour les finances publiques.

4.2. RÉSULTATS EMPIRIQUES

Dans le cadre de cette étude, une série de régressions économétriques ont été estimées en considérant deux variantes³⁵. La première ne tient pas compte des effets fixes régions. En revanche, dans la seconde variante, on a inclus des variables muettes qui permettent de capter les caractéristiques observées et non observées des provinces de résidence des individus. Les résultats ne sont cependant pas sensiblement différents dans les deux variantes et, en général, les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 1 %. Les tableaux 3 et 4 présentent les effets marginaux des différentes variables indépendantes sur la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'égard des personnes d'origine étrangère en matière d'accès à l'emploi³⁶.

Les premières régressions prennent en considération uniquement les caractéristiques démographiques des individus (équations 1 à 6). Les autres spécifications représentent les différentes étapes qui ont permis de tester les effets d'autres variables et dériver le modèle final (équation 32).

L'analyse des résultats des différentes estimations atteste que plusieurs facteurs clés expliquent les

³³ Ces effets sont exposés de façon détaillée sur le site du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : <http://www.diversite.be>

³⁴ http://www.cdpcj.qc.ca/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

³⁵ Les différentes équations ont été estimées avec l'option « robust » qui permet d'obtenir des écart-types robustes.

³⁶ Dans le modèle Probit, les valeurs numériques des coefficients ne sont pas directement interprétables, comme c'est le cas dans les régressions linéaires. Les signes de ces coefficients et leur degré de significativité indiquent simplement la nature du lien entre les variables indépendantes et la probabilité de réalisation de l'événement étudié et si ce lien est statistiquement significatif. L'évaluation de l'impact de la variation des variables explicatives sur l'augmentation ou la diminution de cette probabilité se fait à travers les effets marginaux.

préférences individuelles pour cette discrimination. Ainsi, toute chose égale par ailleurs, être femme augmente la probabilité d'être d'accord avec l'idée que « *quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des Belges* ». Cependant, cet effet n'est significatif qu'au seuil de 10%. Par ailleurs, l'impact de cette variable devient non statistiquement significatif lorsqu'on prend en considération d'autres variables tel que le positionnement idéologique des personnes (équations 9 à 36). Ce résultat signifie que l'impact de la variable sexe n'est pas robuste.

L'âge joue également un rôle, mais de manière non linéaire. Le signe négatif associé à la variable âge et positif de la variable « âge au carré » signifient qu'on a une relation sous forme d'une courbe en U, autrement dit la probabilité d'être en faveur de la discrimination diminue avec l'âge jusqu'à un certain seuil, puis augmente ensuite. Sur la base de la valeur des coefficients dans le modèle complet (équation 32) on peut calculer que le point de retournement se situe à 60 ans.

Le niveau de satisfaction de la vie que les individus mènent s'avère un facteur déterminant de leur souhait des pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs étrangers. En effet, plus une personne est satisfaite de la vie qu'elle mène moins elle sera pro-discrimination.

Le positionnement idéologique et le caractère xénophobe³⁷ des individus se révèlent également être des facteurs qui influent positivement sur la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'emploi à l'égard des étrangers de la part des employeurs. En effet, le déplacement de l'individu sur l'échelle idéologique gauche-droite se traduit par une augmentation de la probabilité d'être favorable à cette discrimination. L'effet de la xénophobie sur la discrimination à l'emploi à l'égard des immigrés s'avère important. Ainsi, le fait de ne pas aimer avoir comme voisin un immigré ou une personne étrangère se traduit par une augmentation de 26.5% de la probabilité d'être favorable à cette discrimination (équation 32).

Les résultats de nos estimations révèlent également que le fait de considérer « *que pour être un vrai belge une personne doit d'avoir des origines belges* » se traduit par une augmentation significative de la probabilité d'être en faveur de cette discrimination de l'ordre de 4,8% (équation 28). Cette probabilité augmente de 7,8% lorsqu'on estime que, pour être vraiment belge, il est important d'être né en Belgique (équation 32). A l'inverse, l'augmentation du niveau d'éducation et l'appartenance religieuse se révèlent être des facteurs modérateurs qui affectent négativement la probabilité des individus d'être en faveur de la discrimination des travailleurs étrangers en matière d'accès à l'emploi. Ils contribuent à réduire cette probabilité de 8,9% et 2,4%, respectivement. Il en va de même pour les personnes concernées par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays. Le fait d'appartenir à ce groupe engendre une diminution de 23% de la probabilité d'être d'accord avec cette discrimination.

Comme on pouvait s'y attendre, le fait que la personne est de nationalité étrangère, immigrée ou issue de l'immigration influence négativement (au seuil de 1%) la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'embauche à l'égard des personnes d'origine étrangère. L'examen des effets marginaux laisse apparaître que ces variables modératrices contribuent à réduire de l'ordre de 20% (équation 2), de 16% (équation 4) et de 18% la probabilité de se déclarer en faveur de pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs étrangers en matière d'embauche. Par contre, plus surprenant, les variables relatives au statut des personnes (exerçant une activité professionnelle rémunérée, chômeur, retraité, travailleur salarié, travailleur indépendant) n'ont pas d'effet significatif (équations 11 à 16, Tableau 4).

Les estimations de la seconde étape de l'analyse empirique valident notre hypothèse concernant le lien entre les préjugés, les fausses idées et les préférences individuelles pour la discrimination à l'égard des travailleurs

³⁷ Le caractère xénophobe est associé aux personnes qui déclarent qu'elles n'aimeraient pas avoir pour voisins des personnes immigrées ou étrangères.

d'origine étrangère. Toute chose égale par ailleurs, plus un individu est d'accord avec le « mythe de l'invasion », plus il sera favorable à cette discrimination. De la même manière, plus l'individu partage les idées que « *les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays* », « *prennent le travail des natifs* », et « *constituent une charge pour la sécurité sociale du pays* », plus il sera pro-discrimination.

Tableau 3 : Contributions des différents facteurs à la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'égard des immigrés en matière d'accès à l'emploi - effets marginaux (modèle probit)

	Equation 1	Equation 2	Equation 3	Equation 4	Equation 5	Equation 6	Equation 7	Equation 8
Déterminants (caractéristiques individuelles)								
Femme	0.0462* (1,8)	0.0479* (1,8)	0.0471* (1,8)	0.0489* (1,9)	0.0490* (1,9)	0.0506* (1,9)	0.0470* (1,7)	0.0476* (1,7)
Age	-0.0116*** (2,8)	-0.0119*** (2,9)	-0.0108*** (2,6)	-0.0111*** (2,7)	-0.0110*** (2,7)	-0.0112*** (2,7)	-0.0116*** (2,7)	-0.0120*** (2,8)
Age ²	0.0002*** (3,6)	0.0002*** (3,6)	0.0001*** (3,4)	0.0001*** (3,5)	0.0001*** (3,4)	0.0001*** (3,4)	0.0001*** (3,0)	0.0001*** (3,0)
Etranger	-0.226*** (4,4)	-0.196*** (3,5)						
Immigré			-0.182*** (4,6)	-0.160*** (3,8)				
Immigré ou issu de l'immigration					-0.191*** (6,1)	-0.178*** (5,4)	-0.174*** (5,1)	-0.163*** (4,6)
Niveau d'éducation							-0.0184* (1,8)	-0.0162 (1,5)
Xénophobe (n'aime pas avoir comme voisins des travailleurs étrangers ou immigrés)							0.293*** (5,8)	0.287*** (5,4)
Concerné par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays							-0.235*** (8,8)	-0.230*** (8,5)
Appartenance à une religion							-0.0906*** (3,2)	-0.0954*** (3,4)
Niveau de satisfaction de la vie							-0.0320*** (4,0)	-0.0323*** (3,9)
Effets fixes provinces	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'observations	1.501	1.501	1.503	1.503	1.503	1.503	1.489	1.489

Note : immigré, étranger et issu de l'immigration correspondent respectivement à la personne née à l'étranger, de nationalité étrangère et dont l'un des parents est immigré. Niveau de satisfaction de la vie correspond à la réponse à la question « Tout bien considéré, à quel point êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la vie que vous menez en ce moment ». Entre parenthèses les valeurs absolues de la statistique-t ; ***, **, * respectivement significatifs aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Tableau 3 : Contributions des différents facteurs à la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'égard des immigrés en matière d'accès à l'emploi - effets marginaux (modèle probit), suite

	Equation 9	Equation 10	Equation 11	Equation 12	Equation 13	Equation 14	Equation 15	Equation 16
Déterminants (caractéristiques individuelles)								
Femme	0.0393 (1,4)	0.0378 (1,3)	0.0401 (1,4)	0.0383 (1,3)	0.0391 (1,4)	0.0376 (1,3)	0.0399 (1,4)	0.0378 (1,3)
Age	-0.0107** (2,4)	-0.0114** (2,5)	-0.0113** (2,3)	-0.0118** (2,4)	-0.0107** (2,4)	-0.0114** (2,5)	-0.0113** (2,3)	-0.0120** (2,4)
Age ²	0.0001*** (2,6)	0.0001*** (2,7)	0.0001** (2,4)	0.0001** (2,5)	0.0001*** (2,6)	0.0001*** (2,7)	0.0001** (2,3)	0.0001** (2,4)
Immigré ou issu de l'immigration	-0.175*** (5,0)	-0.164*** (4,4)	-0.174*** (5,0)	-0.163*** (4,4)	-0.174*** (5,0)	-0.163*** (4,4)	-0.174*** (5,0)	-0.163*** (4,4)
Niveau d'éducation	-0.0257** (2,4)	-0.0240** (2,2)	-0.0264** (2,4)	-0.0244** (2,1)	-0.0261** (2,4)	-0.0244** (2,2)	-0.0264** (2,4)	-0.0243** (2,1)
N'aimerait pas avoir comme voisins des travailleurs étrangers ou immigrés	0.269*** (4,8)	0.264*** (4,5)	0.270*** (4,8)	0.264*** (4,5)	0.270*** (4,8)	0.265*** (4,5)	0.270*** (4,8)	0.265*** (4,5)
Concerné par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays	-0.229*** (8,2)	-0.225*** (8,0)	-0.229*** (8,2)	-0.225*** (8,0)	-0.229*** (8,2)	-0.225*** (8,0)	-0.229*** (8,2)	-0.225*** (8,0)
Appartenance à une religion	-0.0829*** (2,8)	-0.0887*** (3,0)	-0.0831*** (2,8)	-0.0888*** (3,0)	-0.0832*** (2,8)	-0.0891*** (3,0)	-0.0831*** (2,8)	-0.0887*** (3,0)
Niveau de satisfaction de la vie	-0.0358*** (4,2)	-0.0347*** (3,9)	-0.0359*** (4,2)	-0.0347*** (3,9)	-0.0362*** (4,2)	-0.0350*** (3,9)	-0.0358*** (4,2)	-0.0345*** (3,9)
Positionnement idéologique gauche-droite	0.0251*** (3,2)	0.0258*** (3,2)	0.0252*** (3,2)	0.0259*** (3,2)	0.0251*** (3,2)	0.0258*** (3,2)	0.0252*** (3,2)	0.0258*** (3,2)
Exerçant une activité professionnelle rémunérée			0.0099 (0,3)	0.0065 (0,2)				
Chômeur					-0.0213 (0,4)	-0.0212 (0,4)		
Salarié							0.0099 (0,3)	0.0040 (0,1)
Statut Indépendant							0,00005 (0,0)	-0.00410 (0,0)
Retraité							-0.0031 (0,1)	-0.0128 (0,2)
Effets fixes provinces	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'observations	1.486	1.486	1.486	1.486	1.486	1.486	1.486	1.486

Note : immigré ou issu de l'immigration correspondent à la personne née à l'étranger ou dont l'un des parents est immigré. Niveau de satisfaction de la vie correspond à la réponse à la question « Tout bien considéré, à quel point êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la vie que vous menez en ce moment ». Entre parenthèses les valeurs absolues de la statistique-t ; ***, **, * respectivement significatifs aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Tableau 4 : Contributions des préjugés et les fausses idées à la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'égard des immigrés en matière d'accès à l'emploi - effets marginaux (modèle probit)

	Equation 17	Equation 18	Equation 19	Equation 20	Equation 21	Equation 22	Equation 23	Equation 24
Déterminants (caractéristiques individuelles)								
Femme	0.0251 (0,8)	0.0224 (0,7)	0.0196 (0,6)	0.0175 (0,6)	0.0226 (0,7)	0.0190 (0,6)	0.0177 (0,6)	0.0148 (0,5)
Age	-0.0145*** (3,1)	-0.0151*** (3,1)	-0.0134*** (2,8)	-0.0141*** (2,9)	-0.0134*** (2,8)	-0.0140*** (2,9)	-0.0122*** (2,6)	-0.0129*** (2,7)
Age ²	0.0001*** (3,0)	0.0001*** (3,0)	0.0001*** (2,7)	0.0001*** (2,8)	0.0001*** (2,8)	0.0001*** (2,8)	0.0001** (2,5)	0.0001** (2,5)
Immigré ou issu de l'immigration	-0.1190*** (3,0)	-0.1160*** (2,8)	-0.1230*** (3,2)	-0.1160*** (2,9)	-0.0906** (2,3)	-0.0873** (2,1)	-0.0924** (2,3)	-0.0857** (2,1)
Niveau d'éducation	0.0070 (0,6)	0.0117 (1,0)	0.0051 (0,4)	0.0094 (0,8)	0.0142 (1,2)	0.0188 (1,5)	0.0126 (1,0)	0.0167 (1,4)
N'aimerait pas avoir comme voisins des travailleurs étrangers ou immigrés	0.1710** (2,4)	0.1600** (2,1)	0.1870*** (2,6)	0.1750** (2,3)	0.1730** (2,5)	0.1610** (2,2)	0.1870*** (2,8)	0.1750** (2,4)
Concerné par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays	-0.0812** (2,5)	-0.0788** (2,4)	-0.0835*** (2,6)	-0.0806** (2,5)	-0.0729** (2,3)	-0.0705** (2,2)	-0.0745** (2,3)	-0.0717** (2,2)
Appartenance à une religion	-0.0965*** (3,1)	-0.106*** (3,3)	-0.0902*** (2,9)	-0.0996*** (3,1)	-0.0905*** (2,9)	-0.1000*** (3,1)	-0.0840*** (2,6)	-0.0937*** (2,9)
Pour être vraiment belge il est important d'être né en Belgique					0.0734*** (4,1)	0.0745*** (4,1)	0.0772*** (4,3)	0.0779*** (4,3)
Niveau de satisfaction de la vie	-0.0281*** (3,0)	-0.0276*** (2,9)	-0.0266*** (2,8)	-0.0274*** (2,9)	-0.0285*** (3,0)	-0.0276*** (2,9)	-0.0268*** (2,8)	-0.0271*** (2,8)
Positionnement idéologique gauche-droite	0.0065 (0,8)	0.0051 (0,6)	0.0078 (0,9)	0.0058 (0,7)	0.0068 (0,8)	0.0055 (0,6)	0.0080 (0,9)	0.0061 (0,7)
Immigrés prennent travail des gens nés dans le pays	0.0459*** (6,6)	0.0464*** (6,6)	0.0464*** (6,7)	0.0462*** (6,6)	0.0424*** (6,0)	0.0428*** (6,0)	0.0424*** (6,0)	0.0421*** (5,9)
Immigrés accentuent le problème de criminalité dans le pays	0.0325*** (3,9)	0.0326*** (3,9)			0.0307*** (3,7)	0.0306*** (3,7)		
Il y a trop d'immigrés dans le pays aujourd'hui	0.117*** (6,5)	0.121*** (6,6)	0.124*** (6,8)	0.127*** (6,9)	0.109*** (6,0)	0.113*** (6,2)	0.114*** (6,3)	0.116*** (6,3)
Immigrés constituent une charge pour la sécurité sociale			0.0265*** (3,1)	0.0284*** (3,3)			0.0264*** (3,1)	0.0284*** (3,2)
Effets fixes provinces	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'observations	1.391	1.391	1.390	1.390	1.391	1.391	1.390	1.390

Note : immigré ou issu de l'immigration correspondent à la personne née à l'étranger ou dont l'un des parents est immigré. Niveau de satisfaction de la vie correspond à la réponse à la question « Tout bien considéré, à quel point êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la vie que vous menez en ce moment ». Entre parenthèses les valeurs absolues de la statistique-t ; ***, **, * respectivement significatifs au seuil de 1%, 5% et 10%.

Tableau 4 : Contributions des préjugés et les fausses idées à la probabilité d'être favorable à la discrimination à l'égard des immigrés en matière d'accès à l'emploi - effets marginaux (modèle probit), suite

	Equation 25	Equation 26	Equation 27	Equation 28	Equation 29	Equation 30	Equation 31	Equation 32
Déterminants (caractéristiques individuelles)								
Femme	0.0236 (0,8)	0.0208 (0,7)	0.0184 (0,6)	0.0163 (0,5)	0.0233 (0,8)	0.0205 (0,7)	0.0177 (0,6)	0.0154 (0,5)
Age	-0.0140*** (3,0)	-0.0146*** (3,0)	-0.0128*** (2,7)	-0.0136*** (2,8)	-0.0136*** (2,9)	-0.0141*** (2,9)	-0.0126*** (2,6)	-0.0131*** (2,7)
Age ²	0.0001*** (2,9)	0.0001*** (2,9)	0.0001*** (2,6)	0.0001*** (2,7)	0.0001*** (2,8)	0.0001*** (2,8)	0.0001** (2,6)	0.0001*** (2,6)
Immigré ou issu de l'immigration	-0.103*** (2,6)	-0.0985** (2,4)	-0.106*** (2,7)	-0.0972** (2,3)	-0.106*** (2,7)	-0.104** (2,5)	-0.110*** (2,8)	-0.104** (2,5)
Niveau d'éducation	0.0099 (0,8)	0.0145 (1,2)	0.0083 (0,7)	0.0125 (1,0)	0.0090 (0,7)	0.0132 (1,1)	0.0073 (0,6)	0.0110 (0,9)
N'aimerait pas avoir comme voisins des travailleurs étrangers ou immigrés	0.166** (2,4)	0.155** (2,1)	0.181** (2,6)	0.169** (2,3)	0.167** (2,4)	0.156** (2,1)	0.181** (2,6)	0.169** (2,3)
Concerné par les conditions de vie des immigrés vivant dans le pays	-0.0788** (2,5)	-0.0768** (2,4)	-0.0805** (2,5)	-0.0780** (2,4)	-0.0799** (2,5)	-0.0778** (2,4)	-0.0826*** (2,6)	-0.0803** (2,5)
Appartenance à une religion	-0.0917*** (2,9)	-0.1020*** (3,2)	-0.0852*** (2,7)	-0.0950*** (2,9)	-0.0895*** (2,8)	-0.1010*** (3,1)	-0.0825*** (2,6)	-0.0934*** (2,9)
Niveau de satisfaction de la vie	-0.0263*** (2,8)	-0.0264*** (2,7)	-0.0247*** (2,6)	-0.0261*** (2,7)	-0.0298*** (3,1)	-0.0292*** (3,0)	-0.0282*** (2,9)	-0.0287*** (2,9)
Positionnement idéologique gauche-droite	0.0071 (0,8)	0.0054 (0,6)	0.0083 (1,0)	0.0059 (0,7)	0.0076 (0,9)	0.0059 (0,7)	0.0087 (1,0)	0.0065 (0,7)
Pour être vraiment belge il est important d'avoir vécu la plus grande partie de sa vie en Belgique					0.0582*** (3,1)	0.0552*** (2,9)	0.0586*** (3,1)	0.0555*** (3,0)
Immigrés prennent travail des gens nés dans le pays	0.0446*** (6,4)	0.0450*** (6,4)	0.0450*** (6,5)	0.0446*** (6,3)	0.0452*** (6,4)	0.0458*** (6,4)	0.0455*** (6,5)	0.0455*** (6,4)
Immigrés accentuent le problème de criminalité dans le pays	0.0314*** (3,8)	0.0313*** (3,8)			0.0304*** (3,7)	0.0305*** (3,7)		
Il y a trop d'immigrés dans le pays aujourd'hui	0.1100*** (6,0)	0.1150*** (6,2)	0.1160*** (6,3)	0.1190*** (6,4)	0.1110*** (6,1)	0.1150*** (6,2)	0.1170*** (6,4)	0.1200*** (6,5)
Immigrés constituent une charge pour la sécurité sociale			0.0261*** (3,1)	0.0283*** (3,3)			0.0247*** (2,9)	0.0267*** (3,0)
Pour être vraiment belge il est important d'être né en Belgique					0.0734*** (4,1)	0.0745*** (4,1)	0.0772*** (4,3)	0.0779*** (4,3)
Pour être vraiment belge il est important d'avoir des origines belges	0.0454** (2,5)	0.0440** (2,4)	0.0480*** (2,6)	0.0476** (2,6)				
Effets fixes provinces	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'observations	1.390	1.390	1.389	1.389	1.389	1.389	1.389	1.389

Note : immigré ou issu de l'immigration correspondent à la personne née à l'étranger ou dont l'un des parents est immigré. Niveau de satisfaction de la vie correspond à la réponse à la question « Tout bien considéré, à quel point êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la vie que vous menez en ce moment ». Entre parenthèses les valeurs absolues de la statistique-t ; ***, **, * respectivement significatifs aux seuils de 1%, 5% et 10%

5- Remise en question des idées fausses à l'égard des immigrés et de l'immigration

Dans le cadre de cette étude, nous allons remettre en question quatre idées fausses : « *Il y a trop d'immigrés en Belgique aujourd'hui* », les « *immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays* », « *prennent le travail des gens nés dans le pays* » et « *constituent une charge pour les finances publiques du pays* ». Ce choix est justifié par le fait qu'il s'agit d'idées reçues largement répandues au niveau de l'opinion publique³⁸ et que l'on dispose de nombreux éléments objectifs (résultats d'études et d'enquêtes) qui permettent de montrer qu'il s'agit de simples perceptions subjectives en décalage avec la réalité.

Bien notre que que analyse centre le regard sur un nombre limité d'idées reçues par rapport à l'immigration nos résultats peuvent laisser penser que les perceptions des individus sont également biaisées par rapport à la menace qu'elle est censée représenter pour la culture du pays et pour la société de façon générale. Par ailleurs, il existe une relation relativement forte entre le fait de considérer qu'il y a « trop d'immigrés en Belgique » et le sentiment que « *les immigrés constituent une menace pour la société* » et pour « *la culture du pays* »³⁹. Certes, une corrélation ne signifie pas nécessairement une causalité cependant cette relation suggère qu'une remise en question de l'idée « *qu'il y a trop d'immigrés en Belgique* » peut influencer sur les autres mauvaises perceptions concernant la menace qu'elle est censée représenter pour la société et la culture du pays.

Fausse idée N° 1: Le mythe de l'invasion : près de six belges sur dix jugent qu'il y a trop d'immigrés dans le pays (57%). 45% des Bruxellois, 56% des Flamands et 60% des Wallons partagent cette idée.

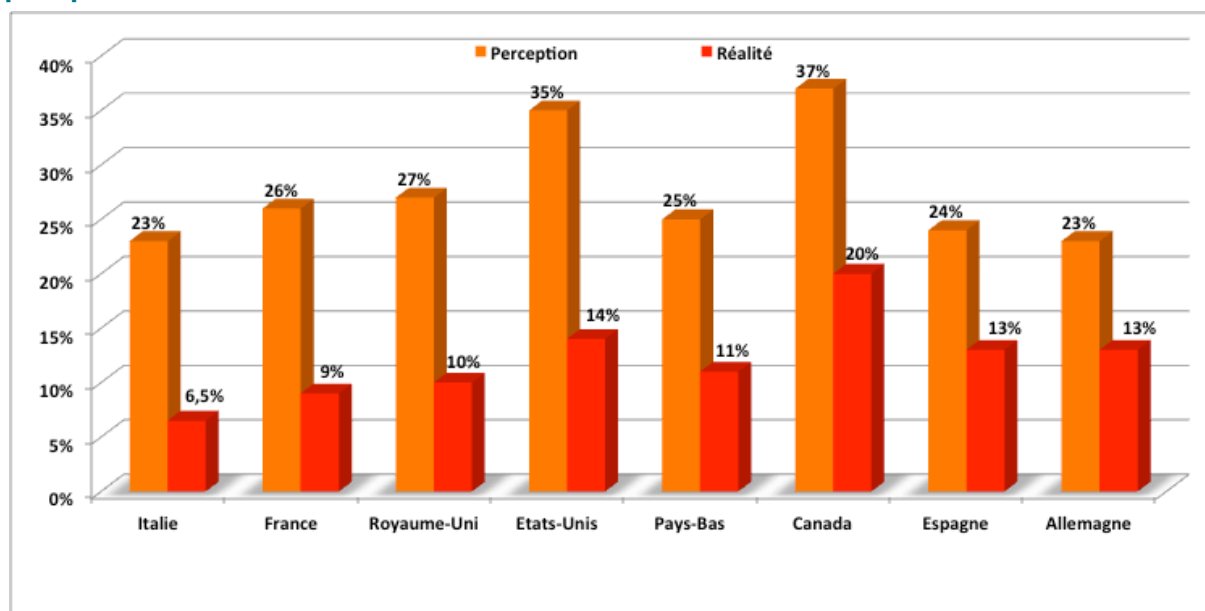
S'agit-il d'une réalité ou d'une simple idée reçue ? La réponse à cette question se trouve dans une vaste littérature qui a clairement établi que l'opinion publique tend à surestimer, en moyenne, la population des groupes minoritaires et, par conséquent, à sous-estimer le poids de la population majoritaire. Dans ce cadre, on peut citer certaines études centrées sur les Etats-Unis comme celles de Sigelman et Niemi (2001), Theiss-Morse (2003), Alba, Rumbaut et Marotz (2005), qui ont mis en évidence que les individus ont tendance à surestimer dans une large mesure le poids démographique des juifs, des Afro, Latino, et Asio-Américains dans la population totale résidente. Selon Alba, Rumbaut et Marotz (2005), les individus surestiment la population des groupes minoritaires au niveau national mais également au niveau local. Les résultats de ces études peuvent laisser penser que c'est également le cas pour le poids de l'immigration au niveau des différents pays européens en général et, en Belgique en particulier. Ce qui est confirmé par les données du graphique 6 et du tableau 5, qui montrent que la perception des individus concernant la dimension de l'immigration est un miroir déformant de la réalité.

Selon les données d'une enquête réalisée au niveau des Etats-Unis et dans sept pays, on peut constater que les personnes interrogées surestiment de façon substantielle le poids que représente l'immigration au niveau de la population du pays (Graphique 6). L'ampleur du biais (rapport entre la perception et la réalité) varie entre 1,8 (Allemagne et Espagne) et 3,5 (Italie).

³⁸ De simples requêtes sur les moteurs de recherche Google et Google scholar fournissent une bonne illustration. Le nombre d'entrées correspondant aux mots « Immigration crime » avoisine 392 millions sur Google et 342 mille sur Google scholar. Le nombre d'entrées équivalentes pour « Social Security immigration » et « Impact immigration employment » est également très importante : 127 millions/739 mille et 36,8 millions / 599 mille, respectivement.

³⁹ Les coefficients de corrélation sont respectivement de l'ordre de 0,67 et 0,56.

Graphique 6 : Dimension de l'immigration (en % de la population résidente): décalage entre la perception et la réalité



Source : *Transatlantic Trends (2009)*⁴⁰ et calculs de l'auteur.

Les données de l'enquête sociale européenne « European social survey » (EVS) qui permettent d'élargir le champ de l'analyse à d'autres pays, dont la Belgique, consolident ce constat. Comme l'illustre le tableau 5, l'importance du biais varie selon les pays⁴¹. Plus précisément, entre 3,4 (Danemark) et 17,8 points de pourcentage (France). La Belgique, dont l'ampleur du biais vaut 12,4 points, se situe entre ces deux extrêmes. Autrement dit, selon les évaluations des Belges interrogés, le taux d'immigration (immigré / population) représenterait 23,5%, soit plus que le double (2,2) de celui observé sur la base des données officielles (10,7%).

D'autres études basées sur la même source, par exemple, Herda (2010), dressent le même constat. Selon Sigelman et Niemi (2001), le fait que de nombreuses enquêtes, réalisées à des dates et dans des contextes différents, mettent en évidence l'existence de ce biais, révèle que ce dernier est systématique et robuste. Ce biais peut laisser penser que les perceptions de l'opinion publique peuvent être également biaisées par rapport aux effets économiques et non-économiques de l'immigration, notamment son impact sur la hausse de la criminalité, sur les finances publiques et sur les perspectives d'emploi des natifs.

⁴⁰ http://trends.gmfus.org/files/archived/immigration/doc/TTI_2009_Key.pdf

⁴¹ On peut noter l'existence d'une relation décroissante entre l'ampleur du biais et l'importance de l'immigration. Cependant, l'identification de l'ensemble des facteurs qui peuvent expliquer les différences entre pays n'entre pas dans le cadre de cette étude. Citrin and Sides (2008).

Tableau 5 : Biais d'estimation de la dimension de l'immigration (en pourcentage de la population résidente) au niveau de l'opinion publique

	Réalité (en %)	Perceptions (en %)	Biais (perception - réalité)	
			Ratio	Différence points de pourcentage
Allemagne	11,1	19,9	1,8	8,8
Autriche	12,5	20,3	1,6	7,8
Belgique	10,7	23,1	2,2	12,4
Danemark	6,7	10,1	1,5	3,4
Espagne	5,3	16,2	3,1	10,9
Etats-Unis	12,8	28,2	2,2	15,4
Finlande	2,5	6,7	2,7	4,2
France	10,0	27,8	2,8	17,8
Grèce	10,3	20,1	2,0	9,8
Irlande	10,4	14,6	1,4	4,2
Italie	3,9	17,6	4,5	13,7
Luxembourg	32,5	40,6	1,2	8,1
Norvège	7,3	12,2	1,7	4,9
Pays-Bas	10,1	23,5	2,3	13,4
Portugal	6,3	20,8	3,3	14,5
Royaume-Uni	8,3	23,9	2,9	15,6
Suède	12,0	20,3	1,7	8,3
Suisse	21,6	28,1	1,3	6,5

Note : Les données relatives aux perceptions sont extraites de l'ESS vague 2002-2003.

Source : Aalberg et Strabac (2010) et calculs de l'auteur.

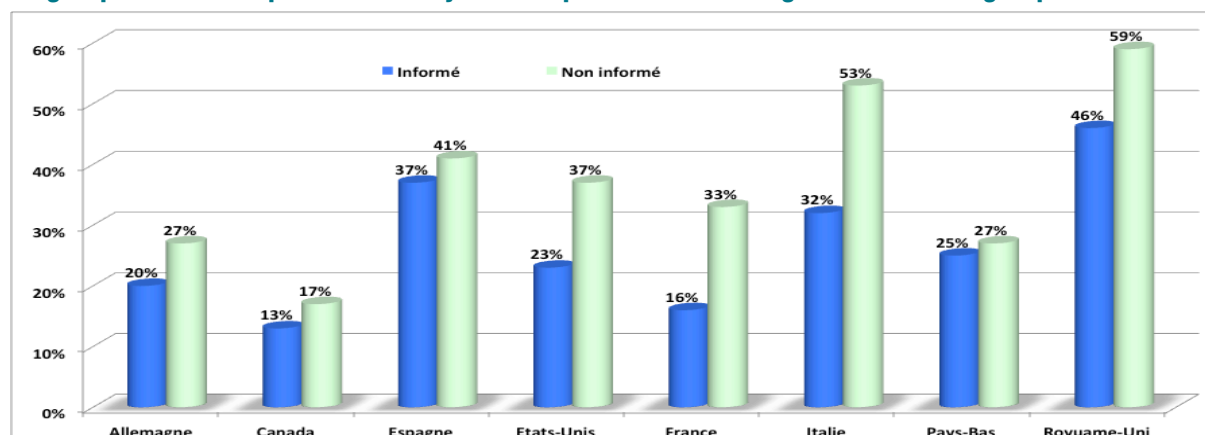
Au-delà de ces constats, ce biais mérite une attention particulière dans la mesure où il joue un rôle déterminant au niveau des attitudes à l'égard des immigrés. En effet, les résultats de nos estimations économétriques ont montré que l'image déformée de la dimension de l'immigration contribue à expliquer les préférences individuelles pour la discrimination à l'égard des travailleurs d'origine étrangère en matière d'emploi (Tableau 4). Dans ce contexte, tout effort entrepris par les chercheurs, les médias et d'autres acteurs en matière de diffusion de données statistiques livrant une image fidèle de la population immigrée en Belgique peut réduire l'écart entre les perceptions et la réalité et contribuer ainsi à atténuer les attitudes négatives à l'égard des immigrés.

Les réponses à une question relative à la dimension de l'immigration au niveau de l'enquête réalisée en 2010 par Translantic trends livrent une bonne illustration à cet égard⁴². Dans cette enquête, les personnes interrogées au sujet de l'importance de l'immigration dans le pays ont été subdivisées en deux groupes. Les membres du premier groupe ont été questionnés en ne leur fournissant aucune information. En revanche, pour les personnes composant le second groupe, la question a été posée après avoir cité au préalable les données officielles concernant la proportion des immigrés dans la population du pays. Sans grande surprise, en moyenne, les personnes non informées au sujet de la vraie dimension de l'immigration ont tendance à considérer qu'il y a trop d'immigrés dans le pays (graphique 7).

On remarque que l'effet d'une information objective concernant l'immigration sur les perceptions subjectives des individus est particulièrement important en ce qui concerne l'Italie où la proportion des personnes jugeant qu'il y a trop d'immigrés dans le pays chute de 53% au niveau du groupe non informé à 32% dans le groupe qui a reçu une information au préalable, soit un écart de -21 points. Cet écart est également très significatif en France (-17 points), aux Etats-Unis (-14 points) et au Royaume-Uni (-13 points).

⁴² http://trends.gmfus.org/files/archived/immigration/doc/TTI2010_English_Key.pdf

Graphique 7 : Proportion des personnes déclarant qu'il y a trop d'immigrés dans chaque pays au sein du groupe informé au préalable au sujet de l'importance de l'immigration versus le groupe non informé



Source : *Translantic Trends (2010)*⁴³ et calculs de l'auteur.

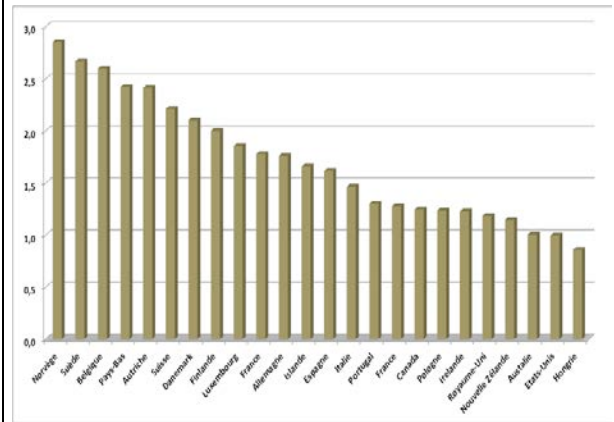
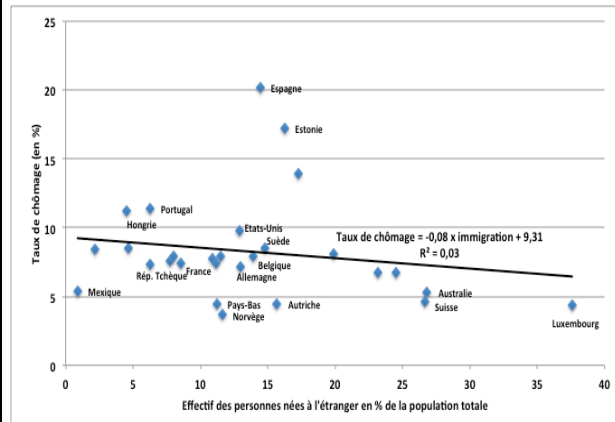
Fausse idée N° 2 : les immigrés prennent le travail des gens nés dans le pays

Dans l'un de ses rapports, l'OCDE (2000) souligne que « rien ne permet d'affirmer jusqu'ici que l'immigration a aggravé le chômage de la population autochtone. Il se peut même qu'elle ait eu un effet bénéfique sur l'économie et sur l'emploi autochtone ». Quelques années plus tard, dans un rapport mondial sur le développement humain de 2009, le PNUD arrive à la même conclusion : « L'immigration accroît l'emploi et il n'existe aucune preuve d'un effet d'éviction sur les autochtones ». Pourtant, les données de l'enquête EVS, révèlent que quatre belges sur dix (40%) – 42% des Wallons, 41% des Flamands et 28% des bruxellois – partagent l'idée que les immigrés prennent le travail des natifs (Tableau 2).

Cette conviction s'appuie sur une croyance, ancrée dans l'esprit des gens, selon laquelle l'emploi global est un gâteau dont la taille est fixe alors que le nombre de convives augmente et, de ce fait, l'immigration est synonyme de réduction des perspectives d'emploi pour les travailleurs non-immigrés et donc augmente le risque qu'ils soient confrontés au chômage. Une réalité, souvent ignorée, est que la taille du gâteau grossit avec l'augmentation du nombre de convives parce que les immigrés sont des consommateurs, certains d'entre eux des entrepreneurs. De ce fait, la population immigrée contribue à la demande globale nationale (consommation, investissements, exportations). Ce rôle au niveau de l'activité économique engendre une demande de main-d'œuvre et une création d'emploi.

D'autres éléments convergent pour montrer que les travailleurs immigrés ne prennent pas l'emploi des natifs. Tout d'abord, les immigrés sont davantage exposés au risque de chômage par rapport aux natifs. Les données du graphique 8, qui met en parallèle le taux de chômage des immigrés et non-immigrés au niveau des pays de l'OCDE, illustre clairement cette réalité. On peut constater qu'au niveau de nombreux pays dont la Belgique, le taux de chômage des immigrés représente plus de deux fois le taux de chômage des non-immigrés. Par ailleurs, le graphique 9 qui illustre clairement l'absence de lien entre immigration et chômage et balaie le cliché « plus d'immigrés plus de chômeurs ».

⁴³ http://trends.gmfus.org/files/archived/immigration/doc/TTI2010_English_Key.pdf

Graphique 8 : Rapport entre le taux de chômage chez les travailleurs immigrés et non-immigrés dans les pays de l'OCDE**Graphique 9 : Il n'existe aucun lien entre la taille de l'immigration et le niveau de chômage dans les pays de l'OCDE**

Note : les données du graphique 8 correspondent à l'année 2011. L'indicateur relatif à l'immigration se réfère à l'année 2009, à l'exception de la France (2008). Le taux de chômage repris dans le graphique 9 correspond à l'année considérée pour la dimension de l'immigration.

Source: OCDE et calculs de l'auteur.

Au-delà de ces faits, il est important de garder à l'esprit qu'un nombre relativement important d'immigrés créent non seulement leur propre emploi mais génèrent également des emplois pour les autres. Selon les données de l'OCDE (2011), en 2007-2008, globalement, au sein de la zone OCDE, respectivement 12,6% et 12% des immigrés et non-immigrés d'âge actif exerçaient une activité entrepreneuriale non agricole. La même source indique qu'en Belgique, (i) la proportion des travailleurs indépendants dans l'emploi total est 1,2 plus élevée chez les immigrés (14,7%) que chez les natifs (12%), (ii) quelques 100.000 personnes ont été employées dans les entreprises créées par les entrepreneurs immigrés, soit 9% de l'ensemble des emplois et (iii) chaque travailleur immigré indépendant génère entre 1,2 et 1,7 emploi au niveau des entreprises employant moins de 50 salariés.

Au-delà de ces considérations, plusieurs travaux de recherche, Peri (2010), Ottaviano et Peri (2008), Peri and Sparber (2009), Paral *et al.* (2009), parmi d'autres, ont montré: (i) que les immigrés ne sont pas la cause du chômage aux Etats-Unis, (ii) qu'il n'existe aucune corrélation entre l'immigration récente et le niveau de chômage, que ce soit au niveau local ou au niveau national; (iii) que l'économie absorbe l'immigration à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et (iv) qu'en général, travailleurs immigrés et non-immigrés ne sont pas en compétition sur le marché du travail.

Bien que les conclusions des travaux centrés sur les pays européens soient moins tranchées dans leur majorité, ces études concluent que l'immigration n'a pas d'effet sur le chômage des natifs et selon le scénario le plus pessimiste, son impact est très marginal. Par exemple, De New et Zimmerman (1994) ont montré que l'immigration a un faible effet négatif sur l'emploi des allemands. Dans une autre étude centrée également sur l'Allemagne Bonin (2005) a mis en évidence l'absence d'effet de l'immigration sur le chômage des nationaux. De la même manière, Carrasco, Jimeno et Ortega (2008) pour l'Espagne et Dustmann, Fabbri et Preston (2005) pour le Royaume-Uni dressent comme constat qu'il n'existe aucun effet de l'immigration sur les perspectives d'emplois des natifs.

Ces constats sont confirmés par une étude de l'OCDE (2007), centrée sur la Suisse, qui rejette l'idée que l'immigration a un effet sur les perspectives d'emploi des travailleurs non-immigrés au niveau national et régional, consolidant ainsi les conclusions de Jayet, Rajaonarison et Ragot (2001) en ce qui concerne la France. Dans cette étude, les auteurs ont mis en évidence que la présence locale d'étrangers a peu d'effet négatif sur la probabilité d'emploi des français et le plus souvent même, cet effet est positif. Selon une étude

plus récente, Chojnicki, Defoort, Drapier et Ragot (2010), une variation de 10% de flux migratoires, ce qui n'est pas négligeable, se traduit par une augmentation du chômage de l'ordre de 0,01 point de pourcent en France. C'est donc sans surprise que l'audit parlementaire consacré à la politique d'immigration, d'intégration et de codéveloppement en France (2011) aboutit à la conclusion que «*les immigrants prennent leur propre emploi*»⁴⁴.

Malgré l'intérêt de la question pour les décideurs publics, force est de constater qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune étude s'intéressant à l'impact de l'immigration sur le marché du travail en Belgique. Ce déficit laisse place aux clichés qui peuvent alimenter les craintes d'une majorité de Belges en général, et des Wallons en particulier, qui pensent que les immigrés concurrencent les natifs sur le marché du travail.

Fausse idée N° 3: les immigrés sont une charge pour la sécurité sociale : Globalement, 59% des Belges – 61% des Wallons, 58 des Flamands et 57% des Bruxellois – partagent cette idée.

De façon générale, les résultats de certains travaux controversés ont alimenté les différents clichés concernant l'impact économique de l'immigration, particulièrement ceux de Borjas. Par exemple, dans l'un de ses articles qui s'intitule «*Immigration and Welfare Magnets*», Borjas (1999) soutient l'idée que le choix de localisation des migrants aux Etats-Unis est influencé par le système d'aides sociales des différents Etats. Dans leur article «*Welfare Magnets: Myth or Reality?*», Allard et Danziger (2000) rejettent les conclusions de Borjas en montrant que: (i) les aides sociales ne jouent pas un rôle déterminant au niveau du choix de localisation des migrants; (ii) que les immigrés ont moins de chances de recevoir une aide des pouvoirs publics que les non-immigrés ayant des caractéristiques similaires et lorsque ces derniers bénéficient d'une telle aide, le niveau des transferts est relativement plus faible.

Au-delà de cette critique, l'étude de Borjas ne permet pas de déduire si les immigrés représentent ou non une charge pour les finances publiques nationales. Dès lors, la question qui se pose est la suivante: Est-ce que l'immigration fait peser une charge supplémentaire sur les systèmes de protection sociale, d'éducation et de santé qui n'est pas compensée par des recettes fiscales additionnelles que ces derniers génèrent? Malheureusement, une fois de plus, nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune étude qui a trait à l'impact de l'immigration sur les finances publiques belges. A défaut de cette information, les conclusions des études internationales peuvent laisser croire que cet impact va à l'encontre de la perception de l'opinion publique à savoir que les immigrés sont des contributeurs nets au système de sécurité sociale. En effet, selon les évaluations d'Anderson (2005), durant les 50 années à venir, l'arrivée de nouveaux migrants générera un bénéfice net pour le système de sécurité sociale américain de l'ordre de \$470 milliards et une réduction des flux migratoires peut engendrer une augmentation du déficit de la sécurité sociale de l'ordre de +31%, augmentation des taxes pour le financer de \$407 milliards.

Au Royaume-Uni, selon un rapport sur l'impact économique et fiscal de l'immigration présenté par le Secrétaire d'Etat du Département de l'intérieur au parlement (2007), au cours de l'année fiscale 1999/2000, les migrants ont généré £31.2 milliards de taxes, soit 8,8% des recettes gouvernementales (8.8%) et, en contrepartie, ils ont reçu de l'Etat sous forme de prestation l'équivalent de £28.8 milliards, soit l'équivalent de 8,4% de l'ensemble des dépenses. Par ailleurs, deux études centrées sur la France - Chojnicki, Defoort Drapier et Ragot (2010), Chojnicki et Ragot (2011) - ont mis en évidence que, pour l'année 2005, la contribution nette globale de l'immigration aux finances publiques était positive (3,9 milliards d'euros). Les immigrés ont contribué à concurrence de 70,026 milliards d'euros (taxe sur la consommation, cotisations sociales, impôt sur le revenu,...) et ils avaient reçu l'équivalent de 68,140 milliards d'euros (logement, éducation, allocations familiales, santé, retraite, allocation de chômage,...). En l'absence d'immigration, les besoins de financement

⁴⁴http://www.laissezpasser.info/public/Rapport_de_l_audit_de_la_politique_d_immigration_d_integration_et_de_codeveloppement.pdf

de protection sociale à l'horizon du siècle passeraient de 3 à 5% du PIB.

Certes, il s'agit d'un nombre restreint de travaux mais les conclusions d'autres évaluations vont dans la même direction⁴⁵. Dans ce cadre on peut citer l'étude très récente de Zallman, et al. (2013) qui révèle que l'assurance-santé américaine est nettement excédentaire avec les immigrés et déficitaire avec les natifs : En 2009, l'excédent généré par les immigrés au programme fédéral de soins de santé est évalué à 13,8 milliards de dollars, contre d'un déficit de 30,9 milliards de dollars pour les natifs. Sur la période 2002-2009, l'excédent fourni par les immigrés s'élève à 11,1–17,2 milliards de dollars par an, soit un excédent cumulé de l'ordre de 115 milliards de dollars. Ces chiffres montrent clairement que les immigrés financent le système fédéral d'assurance-santé plus qu'ils en profitent.

Fausse idée N° 4 : les immigrés accentuent les problèmes de criminalité dans le pays : Plus d'un Belge sur deux (55%), 50% des Wallons, 60% des Flamands et 48% des Bruxellois le pensent.

La perception de l'opinion publique qui associe immigration et délinquance découle, sans doute, de la surreprésentation des étrangers dans les statistiques carcérales belges et relatée dans les médias de façon récurrente⁴⁶. Par exemple, dans un article s'appuyant sur les données diffusées par l'administration pénitentiaire, publié dans la Libre Belgique (21/05/2010) qui s'intitule « *Quatre détenus sur dix sont des étrangers* », on peut lire « *quelques 40% des 10.237 détenus dans les prisons belges sont étrangers, alors que la proportion d'étrangers dans la population belge n'est que d'environ 10%* ». D'autres articles parus dans différents quotidiens dressent le même constat, comme en témoignent très souvent leurs gros titres⁴⁷. Par exemple, l'article « *Pourquoi les détenus étrangers sont-ils si nombreux?* », paru dans la Libre Belgique le 22/08/2006 et dans lequel des universitaires belges soulignent⁴⁸ : (i) durant toutes les phases de la procédure pénale, pour un même délit, la répression est plus lourde pour un étranger que pour un Belge ; (ii) les étrangers bénéficient moins de peines alternatives et sont plus nombreux à purger la totalité de leur peine dans la mesure où ils bénéficient moins de mesures de libération conditionnelle ; (iii) par rapport aux Belges, les étrangers font davantage l'objet d'une surveillance proactive de la part des services de police, ce qui augmente la probabilité que ces derniers se retrouvent devant la justice et (iv) les étrangers sont surreprésentés dans les couches sociales les plus défavorisées, cette précarité pouvant conduire à commettre des délits.

A côté de ces éléments, il ne faut pas oublier que les juges tendent à délivrer facilement un mandat d'arrêt contre un étranger considérant que ce dernier risque de ne pas être présent lors du procès. Plus important, il serait tout à fait hasardeux de tirer des conclusions sur la propension des étrangers à commettre plus crimes à partir de données brutes relatives aux incarcérations qui ne livrent cependant aucune information sur les motifs de la détention (crime ou délit), sur son caractère (préventive versus condamnation) et sur les conditions socio-économiques des individus⁴⁹. Mais la meilleure argumentation concernant les limites des statistiques carcérales se trouve dans un ouvrage collectif qui s'intitule « *Mon délit? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration* », réponse à un rapport établissant un lien entre immigration et criminalité

⁴⁵ Un examen exhaustif de l'ensemble des études consacrées à l'impact de l'immigration sur les finances publiques dépasse le cadre de cette analyse. Notre objectif est de montrer que de nombreux travaux scientifiques vont à l'encontre de l'opinion largement répandue selon laquelle les immigrés représentent une charge pour la sécurité sociale des pays de leur résidence.

⁴⁶ Certains de ces articles tentent d'expliquer cette situation et de mettre en évidence les limites de statistiques carcérales.

⁴⁷ La Libre Belgique, le 20/06/2012, « Un détenu sur dix est marocain ». Dans la Dernière Heure et la Libre Belgique, le 18/05/2011, « Les prisons flamandes comptent 38% de détenus étrangers ». Dans la Dernière Heure, le 29/08/2012, « Le nombre de détenus non belges dans non prisons a quadruplé ». Dans La Meuse, 13/09/2012, « 44,2% des détenus des prisons belges sont étrangers » Un relevé exhaustif des articles centrés sur ce phénomène ne rentre pas dans le cadre de cette étude. Notre objectif est de mettre en évidence à travers un simple échantillon que la surreprésentation des non belges dans les prisons est très visible dans les médias.

⁴⁸ Sur ce point, voir l'excellent article, « *Pourquoi les détenus étrangers sont-ils si nombreux?* », paru dans la Libre Belgique le 22/08/2006. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/301728/pourquoi-les-detenus-etrange-sont-ils-si-nombreux.html>

⁴⁹ Sur ces points voir Brion (2001) et Toro (2001), parmi d'autres.

commandité par le Ministre de la justice en 1999. Brion (2001) et Toro (2001) soulignent que les statistiques judiciaires sont loin d'être le reflet de la réalité. Ils estiment que, dans le fait que les individus et les groupes « racisés » sont jugés comme potentiellement criminels peut justifier des pratiques plus répressives qui aboutissent, à leur tour, à une sur-criminalité. Par ailleurs, les pratiques judiciaires discriminatoires peuvent se traduire par des peines plus longues, plus fréquentes pour les étrangers. A ceci, on peut ajouter comme le souligne Brion (2001) qu'« *il y a des délits que les Belges ne peuvent pas commettre: ne pas avoir un permis de séjour ou de papiers d'identité en règle. Ces arrestations et incarcérations gonflent les statistiques mais n'ont rien à voir avec des agissements criminels* ».

Au-delà des limites des statistiques carcérales, on peut se demander si le taux de criminalité des immigrés est significativement supérieur à celui du reste de la population? A la lumière des résultats d'une littérature conséquente, la réponse est non alors que, au regard de nombreux éléments⁵⁰, les immigrés se trouvent dans une position désavantageuse par rapport aux natifs. En effet, une série d'études de longue date ont montré qu'aux Etats-Unis les immigrés en général, et les nouveaux arrivants en particulier, se distinguent d'autres groupes par un taux de criminalité plus faible par comparaison aux non-immigrés. Voir par exemple, Industrial Commission (1901), Abbott (1915), Bowler (1931), Taylor (1931), Lee, Martinez et Rosenfeld (2001), Reid, Weiss, Adelman et Jaret (2005), Martinez, Stowell et Cancino (2008).

Les travaux empiriques centrés sur l'Europe sont très limités et leurs résultats demeurent controversés. Si Albrecht (1997) conclut que le taux de criminalité des étrangers en Allemagne est comparable à celui des personnes de nationalité allemande, Martens (1997) souligne, en revanche, que le taux de criminalité en Suède est plus élevé chez les immigrés par rapport aux non-immigrés. En ce qui concerne la Belgique, seule l'étude de Bircan et Hooghe (2011), publiée dans *European journal of criminology*, aborde le sujet. La conclusion de cette étude, qui centre le regard sur la population étrangère considérée dans son ensemble et de certaines de ses composantes (étrangers non-européen, Turques, Marocains et demandeurs d'asile), est qu'il n'existe aucun lien robuste entre la population étrangère en général (et ses différentes composantes) et le taux de criminalité.

Conclusions et discussion

La réussite de l'intégration des immigrés nécessite que la société d'accueil soit ouverte à l'intégration. Or, cette étude a montré que l'immigration suscite de nombreuses craintes de la part d'une majorité de Belges à l'image de ce que l'on observe au niveau des autres pays européens. Nous avons également mis en évidence qu'en Belgique, le niveau de discrimination liée à l'origine ethnique est relativement important. Plus préoccupant, aujourd'hui, plus d'un Belge sur deux (51%) souhaite que les employeurs discriminent les travailleurs d'origine étrangère en matière d'accès à l'emploi.

Nos estimations économétriques attestent que plusieurs facteurs clés expliquent les préférences individuelles pour cette discrimination, tel que l'âge, le positionnement idéologique, le niveau d'éducation et l'appartenance religieuse ainsi que les préjugés et les idées reçues par rapport à l'immigration et aux immigrés. De ce résultat, il ressort que bien qu'il ne soit pas possible d'agir sur certains de ces facteurs ou de façon très limitée, la situation n'est pas irrémédiable. En effet, balayer les idées reçues constitue une option qui permettra d'atténuer la préférence des belges pour discrimination à l'égard des travailleurs d'origine étrangère en matière d'accès à l'emploi.

⁵⁰ Faible capital social, niveaux de pauvreté et de chômage plus élevés, etc.

Dans ce contexte, les campagnes de sensibilisation lancées périodiquement (par exemple lors de la journée internationale des migrants) qui se contentent de diffuser des slogans du type « *D'ailleurs nous somme d'ici* » ou « *Chez moi, la discrimination, ça passe pas!* » risquent de ne pas produire l'effet escompté. En effet, ces différents slogans postulent implicitement que les attitudes négatives à l'égard des immigrés sont principalement le fruit de la xénophobie et de l'intolérance. Sans l'ombre d'un doute, ces deux fléaux jouent un rôle important mais notre analyse a montré qu'à côté du positionnement idéologique des individus et leur degré de xénophobie, leur perception erronée quant à la dimension de l'immigration et son impact économique et non économique s'avère être un facteur tout aussi important, sinon plus. Ce qui plaide donc davantage en faveur de campagnes de sensibilisation qui permettent de briser les clichés et de remettre en cause les fausses idées à l'égard des immigrés et de l'immigration. Cette option peut constituer un véritable levier qui permettrait de faire évoluer les mentalités de façon positive et atténuer les attitudes négatives à l'égard d'une composante de la population belge et wallonne. Cela nécessite, au préalable, de disposer de données statistiques livrant une image fidèle de l'importance de l'immigration et la réalisation d'études, non disponibles à l'heure actuelle, sur l'impact de l'immigration, sur le marché du travail et les finances publiques. Cependant, tout effort dans ce domaine risque d'être confronté à un obstacle majeur, à savoir la faible quantité et la mauvaise qualité des statistiques existantes sur l'immigration belge dans toutes ses composantes.

Références

- Abbott, G. (1915), "Immigration and Crime", *Journal of Criminal Law and Criminology* 6, pp. 522-532.
- Alba, R., Rumbaut, R.G. et Marotz, K. (2005) "A Distorted Nation: Perceptions of Racial/Ethnic group sizes and Attitudes Toward Immigrants and Other Minorities", *Social Forces* 84(2), pp. 901-919.
- Albrecht, H.J. (1997), "Ethnic Minorities, Crime and Criminal Justice in Germany", *Crime and Justice*, 21, pp. 31-99.
- Allard, S. W. et Danziger, S. (2000), "Welfare Magnets: Myth or Reality?", *The Journal of Politics* 62, pp. 350-368.
- Anderson, S. (2005), *The Contribution of Legal Immigrants to the Social Security System*, National foundation for American Policy, Arlington, revised and Updated version, March.
<http://www.nfap.com/researchactivities/studies/socialsecuritystudy2005revised.pdf>
- Arriijn P., Feld S. et Nayer A. (1999), *Discrimination in Access to Employment on Grounds of Foreign Origin: the Case of Belgium*, ILO, Geneva.
- Bastien, N. et Bélanger, A. (2010), *Recension de Politique et Expérience d'Intégration en Emploi des Immigrants dans Trois Grandes RMR Canadienne d'Immigration*, Rapport, Institut national de recherche scientifique, centre – Urbanisation culture société.
- Bauer, T. K., M. Lofstrom, and K. F. Zimmerman (2000), "Immigration Policy, Assimilation of Immigrants, and Natives' Sentiments towards Immigrants: Evidence from 12 OECD-Countries", IZA Discussion Paper No. 187, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Becker, G. S. (1957), *The Economics of Discrimination*, University of Chicago Press, Chicago.
- Billiet, J. et Swyngedouw, M. (2009), "Etnische Minderheden en de Vlaamse Kiesers – Een Analyse op Basis van de Postelektorale Verkiezingsonderzoeken 1991-1995-1999-2003-2007" *Onderzoeksverslag Centrum voor sociologisch onderzoek, Instituut voor Sociaal en politiek opinienonderzoek, K.U.Leuven, Ceso/ISPO/2009-10.*
<http://www.npdata.be/Dok/ISPO/Etnische-minderheden-en-Vlaamse-kiezer.pdf>
- Bircan T., Hooghe M. (2011), "Immigration, Diversity and Crime: An Analysis of Belgian National Crime Statistics, 2001–6", *European Journal of Criminology* 8(3), pp. 198-212.
- Bonin, H. (2005), "Wage and Employment Effects of Immigration to Germany: Evidence from a Skill Group Approach", IZA Discussion Papers, Number 1875, Institute for Study of Labor (IZA).
- Borjas, G. J. (1999), "Immigration and Welfare Magnets", *Journal of Labor Economics* 17(4), pp. 607-637

- Bowler, A. C. (1931), *Recent Statistics on Crime and the Foreign Born*, In report on Crime and the Foreign Born, National Commission of Law Observance and Enforcement, Report No. 10, Washington D.C, US Government Printing Office.
- Brion, F., (2001), "La Surreprésentation des Etrangers en Prison: Quelques Enseignements d'une Brève Etude de Démographie Carcérale", in *Mon délit? Mon Origine. Criminalité et Criminalisation de l'Immigration*, Brion, F., Rea, A., Schaut, C. et Tixhon, A. (coord.), Éditions De Boeck-Université.
- Carrasco, R., Jimeno, J. et A. Carolina Ortega (2008), "The Effect of Immigration on the Labor Market Performance of Native-Born Workers: Some Evidence for Spain", *Journal of Population Economics* 21(3), pp. 627-648
- Chandler, C. R. et Tsai, Y-M. T. (2001), "Social Factors Influencing Immigration Attitudes: An Analysis of Data from the General Social Survey", *Social Science Journal* 38(2), pp. 177-88.
- Citrin, J., and D. Green (1990), *The Self-Interest Motive in American Public Opinion*, Research in Micropolitics 3, ed. Robert Shapiro, Greenwich: JAI Press.
- Citrin, J., Green, D. P., Muste, C. et Wong, C. (1997), "Public Opinion Towards Immigration Reform: The Role of Economic Motivations", *Journal of Politics* 59, pp. 858-81.
- Citrin, J. et Sides, J. (2008), "Immigration and the Imagined Community in Europe and the United States", *Political Studies* 56, pp. 33-56
- Chojnicki X., Defoort C., Drapier C., Ragot L., Rapoport, H. (2010), "Migrations et Protection Sociale: Etude sur les Liens et les Impacts de Court et Long Terme", Rapport pour la Mire – Drees.
- Chojnicki, X. et Ragot, L. (2011), "Immigration, Vieillesse Démographique et Financement de la Protection Sociale: Une Evaluation par l'Equilibre Général Calculable Appliqué à la France", CEPII Document de Travail Numéro 2011-13, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII).
- Daniels, J.P. et Von Der Ruhr, M. (2003), "The Determinants of Immigration-Policy Preferences in Advanced Economies: A Cross-Country Study", *Atlantic Economic Journal* 31, pp. 146-158.
- De New, J. et Zimmerman, K. (1994), "Native Wage Impacts of Foreign Labor: A Random Effects Panel Analysis", *Journal of Population Economics* 7(2), pp. 177-192.
- De Witte, H. et Scheepers, P. (1998), "Origin, Evolution and Future of the Vlaams Blok and Its Electors in Flanders", *Pouvoirs, Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques* 87, L'extrême Droite en Europe, pp. 95-113.
- Dustmann, C. et Preston, I. P. (2006), "Is Immigration Good or Bad for the Economy?: Analysis of Attitudinal Responses", *Research in Labor Economics* 24, pp. 3-34
- Dustmann, C. et Preston, I. P. (2007), "Racial and Economic Factors in Attitudes to Immigration", *B.E. Journal of Economic Analysis and Policy* 7(1), Article 62, pp. 1-39.
- Dustmann, C., Fabbri, F., Ian Preston, I. P. (2005), "The Impact of Immigration on the British Labour Market", *The Economic Journal* 115(507), pp. 324-341.
- Espenshade, T.J. et Hempstead, K. (1996), "Contemporary American Attitudes Toward U.S. Immigration", *International Migration Review* 30(2), pp. 535-570.
- Facchini G. (2004) "The Political Economy of International Trade and Factor Mobility: A Survey", *Journal of Economic Surveys* 18, pp. 1-31
- Facchini, G., Mayda, A. M. et Mishra, P. (2008) "Do Interest Group Affect Immigration?", CEPR Discussion Paper no 6898.
- Facchini, G. et Mayda, A. M. (2009), "Does the Welfare State Affect Individual Attitudes toward Immigrants? Evidence across Countries", *Review of Economics and Statistics* 91(2), pp. 295-314.
- Fetzer, J. S. (2000), *Public Attitudes toward Immigration in the United States, France, and Germany*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Friedberg, R. et Hunt, H. (1995), "The Impact of Immigrants on Host Country Wages, Employment and Growth", *The Journal of Economic Perspectives* 9(2), pp. 23-44.
- Gorodzeisky A. et Semyonov, M. (2009), "Terms of Exclusion: Public View Towards Admission and Allocation of Rights to Immigrants in European Countries", *Ethnic and Racial Studies* 32, pp. 401-423.
- Hainmueller, J. et Hiscox, M. J. (2007), "Educated Preferences: Explaining Attitudes toward Immigration in Europe", *International Organization* 61(2), pp. 399-442.
- Hanson, G. (2005), "Why Does Immigration Divide America? Public Finance and Political Opposition to Open Borders", Institute for International Economics

- Hanson, G., Scheve, K. et Slaughter, M. (2007). "Public Finance and Individual Preferences over Globalization Strategies", *Economics and Politics* 19, pp. 1-33
- Harwood, E. (1986) "American Public Opinion and U.S. Immigration Policy", *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 487, pp. 201-12.
- Hatton, T.J. (2007), "Should We Have a WTO for International migration?", *Economic Policy* 22, pp. 341-383.
- Haut conseil de l'intégration français (1998), "Lutte Contre les Discriminations: Faire Respecter le Principe d'Égalité", Rapport au Premier ministre, La Documentation Française.
- Herda, D. (2010), "How Many Immigrants?", *Public opinion quarterly* 74(4), pp. 674-695.
- Home Office (2007), *Economic and Fiscal Impact of Immigration- A cross-Departmental Submission to the House of Lords Select committee on Economic Affairs, Report presented to Parliament by the Secretary of State for the Home Department, October.*
<http://www.official-documents.gov.uk/document/cm72/7237/7237.pdf>
- Industrial Commission (1901), *Special Report on General Statistics of Immigration and the Foreign Born Population*, Washington D.C., US Government Printing Office.
- Jayet H., Rajaonarison, D. et Ragot, L. (2001), "L'immigration: Quels Effets Economiques?", *Revue d'Economie Politique* 111, pp. 566-596.
- Malchow-Møller, N., Munch, S. Schroll et Skaksen, J.R. (2008), "Attitudes Towards Immigration— Perceived Consequences and Economic Self-Interest", *Economics Letters* 100, pp. 254-257.
- Martens A. et Ouali N. (2005), *Discrimination des Etrangers et des Personnes d'Origine Etrangère sur le Marché du Travail de la Région de Bruxelles-Capitale, Rapport de synthèse*, Université Libre de Bruxelles-Katholieke Universiteit Leuven.
- Martens, P.L. (1997), "Immigration, Crime and Criminal Justice in Sweden", *Crime and Justice*, 21, pp. 183-256.
- Kessler, A.E. et Freeman, G. P. (2005), "Public Opinion in the EU on Immigration From Outside the Community", *Journal of Common Market Studies* 43, pp. 825-850.
- Lee, M. L., Martinez, R. et Rosenfeld, R. (2001), "Does Immigration Increase Homicide ? Negative Evidence From Three Border Cities", *The Sociological Quarterly* 42, Issue 4, pp. 559-580.
- Mayda, A. M. (2006), "Who is Against Immigration? A Cross-Country Investigation of Individual Attitudes Toward Immigrants", *Review of Economics and Statistics* 88, pp. 510- 530.
- Mayda, A. et Rodrik, D. (2005), "Why Are Some People (and Countries) More Protectionist than Others?", *European Economic Review* 49(6), pp. 1393-430.
- McLaren, L. (2003), "Anti-Immigration Prejudice in Europe: Contact, Threat Perception, and Preferences for the Exclusion of Migrants", *Social Forces* 81(3), pp. 909-36.
- McLaren, L. et Johnson, M. (2007), "Resources, Group Conflict, and Symbols: Explaining Anti-immigration Hostility in Britain", *Political Studies* 55(4), pp. 709-32.
- Miguet, F. (2008), "Voting About Immigration Policy: What Does the Swiss Experience Tell Us?", *European Journal of Political Economy* 24, pp. 628-641.
- Morenoff, J. D. Sampson, R. J. et Raudenbush, S. W. (2001), *Neighborhood Inequality, Collective Efficacy, and Special Dynamics of Urban Violence*, Research Report, Population Studies Center, At the Institute for Social research, University of Michigan.
- Martinez, R., Stowell, J. I., Cancino J. M. (2008), "A Tale of Two Border Cities: Community Context, Ethnicity, and Homicide", *Social Science Quarterly* 89, pp.1-16.
- Mutz, D. (1992), "Mass Media and the Depoliticization of Personal Experience", *American Journal of Political Science* 36(2), pp. 483- 508.
- Nations Unies (2006), *Migration Internationales et Développement*, Rapport du Secrétariat Général.
<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/353/55/PDF/N0635355.pdf?OpenElement>
- OCDE (2010), "Opinions Publiques et Immigration: Attitudes Individuelles, Groupes d'Intérêt et Médias", in *Perspectives des Migrations Internationales*.
- OCDE (2007), *Etudes Economiques de l'OCDE : Suisse 2007*, Volume 2007/19, supplément Numéro 1, Paris.
- OCDE (2000), *Perspectives Economiques de l'OCDE No 68*, Chapitre VII, "Tendances de l'Immigration et Conséquences

Economiques”, Paris.

O'Rourke, K. H. et Sinnott, R. (2005), “The Determinants of Individual Attitudes Towards Immigration”, *European Journal of Political Economy*, 22, pp. 838-861

Ottaviano, G. et Peri, G. (2008), “Immigration and National Wages: Clarifying the Theory and the Empirics”, NBER Working Paper 14188, National Bureau of Economic Research (NBER).

Ouali, N. et Cennicola, P. (2013), “Etude sur la Discrimination en Belgique et en Wallonie: Analyse des Positions sur le Marché du Travail Selon le Genre et la Nationalité”, Rapport de Recherche Publié par l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS).

Paral, R. and Associates (2009), *The Unemployment and Immigration Disconnect: Untying the Knot*, Immigration Policy center special report, May.

<http://www.immigrationpolicy.org/sites/default/files/docs/Part%201%20-%20Unemployment%20Disconnect%20%2005-19-09.pdf#page=5>

Peri, G. (2010), “The Effect of Immigrants on U.S. Employment and Productivity”, FRBSF Economic Letter 2010-26, San Francisco: Federal Reserve Bank of San Francisco.

Peri, G. et Sparber, C. (2009), “Task Specialization, Immigration, and Wages”, *American Economic Journal: Applied Economics*, 1(3), pp. 135-69.

Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD (2009), *Lever les Barrières: Mobilité et Développement Humains*, Rapport sur le Développement Humain, New York.

http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_FR_Complete.pdf

Reid, L. W. Weiss, H. E., Adelman, R. M. et Jaret, C. (2005), “The Immigration–Crime Relationship: Evidence Across US Metropolitan Areas”, *Social Science Research*, 34(4), pp. 757–780.

Scheve, K. et Slaughter, M. (2001) “Labor Market Competition and Individual Preferences over Immigration Policy”, *Review of Economics and Statistics* 83(1), pp. 133–45.

Sears, D. et Funk, C. (1990), “The Limited Effect of Economic Self- Interest on the Political Attitudes of the Aass Public”, *Journal of Behavioral Economics* 19, pp. 247–71.

Sears, D., R. Lau, T. Tyler, and H. Allen (1980), “Self Interest vs. Symbolic Politics in Policy Attitudes and Presidential Voting”, *American Political Science Review*, 74(3), pp. 670–84.

Sigelman, L. and Niemi, R. G. (2001), “Innumeracy about Minority Populations: African-Americans and Whites Compared.” *Public Opinion Quarterly*, 65(1), pp. 86-94.

Taylor, P. S. (1931), *Crime and the Foreign Born: The Problem of Mexicans*, In report on Crime and the Foreign born, National Commission of Law Obervance and Enforcement, Report No. 10, Washington D.C, US Government Printing Office.

Theiss-Morse, E. (2003), “Characterizations and Consequences: How Americans Envision the Amarian Peopole”, Paper presented at the 2003 Annual Meeting of the Midwest Political Science Association, Chicago, IL.

Toro, F. (2001), “Sanctions Alternatives et Délinquants Etrangers: Légalité et Légitimation d'une Incompatibilité Discriminante”, in *Mon délit ? Mon origine - Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Brion, F., Rea, A., Schaut, C. et Tixhon, A. (coord.), Éditions De Boeck-Université.

Zallman, L., Woolhandler, S., Himmelstein, D., Bor, D. et McCormick, D. (2013), « Immigrants Contributed An Estimated \$115.2 Billion More To The Medicare Trust Fund Than They Took Out In 2002–09 », *Health Affairs*, June, volume 32(6), pp. 1153-1160.